



Projet Éducatif Départemental

2023 / 2028



Le **Projet
Éducatif
Départemental**
2023-2028



Éditorial

Le Département de la Mayenne avait formalisé l'ambition qu'il porte en matière d'enseignement dans un premier Projet éducatif départemental, adopté pour la période 2018-2021 et articulé autour de quatre axes, partagés avec l'Académie de Nantes : la réussite, l'insertion, la solidarité, la coopération.

De belles réalisations ont été mises en œuvre dans ce cadre avec nos partenaires, et notamment avec l'Éducation nationale, avec qui nous entretenons un partenariat confiant de longue date. Outre l'approfondissement de notre politique de restauration, une restauration de qualité, valorisant les produits locaux et respectueuse de la santé des collégiens, outre la poursuite des travaux d'entretien et de réhabilitation bâtementaires qui permettent à nos collégiens d'étudier dans d'excellentes conditions, il est possible de citer par exemple la création du Conseil départemental de la vie collégienne, la formalisation d'un nouveau dispositif d'appel à projets pour le financement des projets pédagogiques des collèges publics, la généralisation du wifi dans tous les collèges publics ou encore l'élaboration, en partenariat avec Canopé et Laval Virtual, de voyages virtuels pour les collégiens privés de voyages scolaires par la crise sanitaire.

Ce nouveau projet éducatif départemental fixe une nouvelle ambition et met en valeur les 5 priorités du Département pour les années à venir : conforter la réussite de tous les élèves, en poursuivant avec engagement la mise en œuvre de nos compétences ; accompagner les parcours scolaires et professionnels et élargir le champ des possibles pour tous les jeunes Mayennais ; favoriser le bien être des collégiens et lutter notamment contre le harcèlement scolaire ; promouvoir le respect et la tolérance entre les élèves, filles ou garçons, collégiens en situation de handicap ou non ; accompagner les collégiens à devenir les citoyens de demain et valoriser notamment l'engagement climatique et environnemental.

Ce sont des enjeux forts, qui répondent aux priorités du Conseil départemental et aux priorités que les acteurs de la communauté éducative ont identifiées à nos côtés. Soyez assurés de notre totale mobilisation pour y répondre.



Olivier Richefou
Président du Conseil départemental
de la Mayenne



Sylvie Vielle
Présidente de la commission :
Enseignement et Citoyenneté

RETOUR SUR L'ÉLABORATION DU PED

Participez aux ateliers !

du Projet Éducatif Départemental

8 novembre 2022

&

29 novembre 2022

..... de 18h à 20h



Mobilisez-vous et partagez
vos idées avec le Département

lamayenne.fr



Le Département s'est engagé dans le renouvellement de son Projet Éducatif Départemental (PED) et a souhaité, pour ce faire, associer l'ensemble des acteurs concernés (collégiens, parents d'élèves, agents du Département, professionnels de l'Éducation Nationale, professionnels de la DDEC, partenaires institutionnels et associatifs...).

La démarche d'élaboration du PED a été lancée en octobre 2022 et a débuté par la mise en place d'une consultation en ligne à l'attention de ces différents acteurs, accessible sur le site lamayenne.fr. 657 personnes y ont répondu (419 parents de collégiens, 95 collégiens, 87 personnels de l'enseignement, 44 agents des services du Département, 12 partenaires de l'enseignement).

Sur la base de ce questionnaire, des thématiques prioritaires ont été identifiées : la lutte contre le harcèlement scolaire et le bien-être des collégiens ; la découverte des métiers et l'orientation professionnelle ; le handicap et l'inclusion ; l'engagement climatique ; la restauration et l'alimentation ; la citoyenneté et la place des collégiens ; l'égalité fille – garçon.

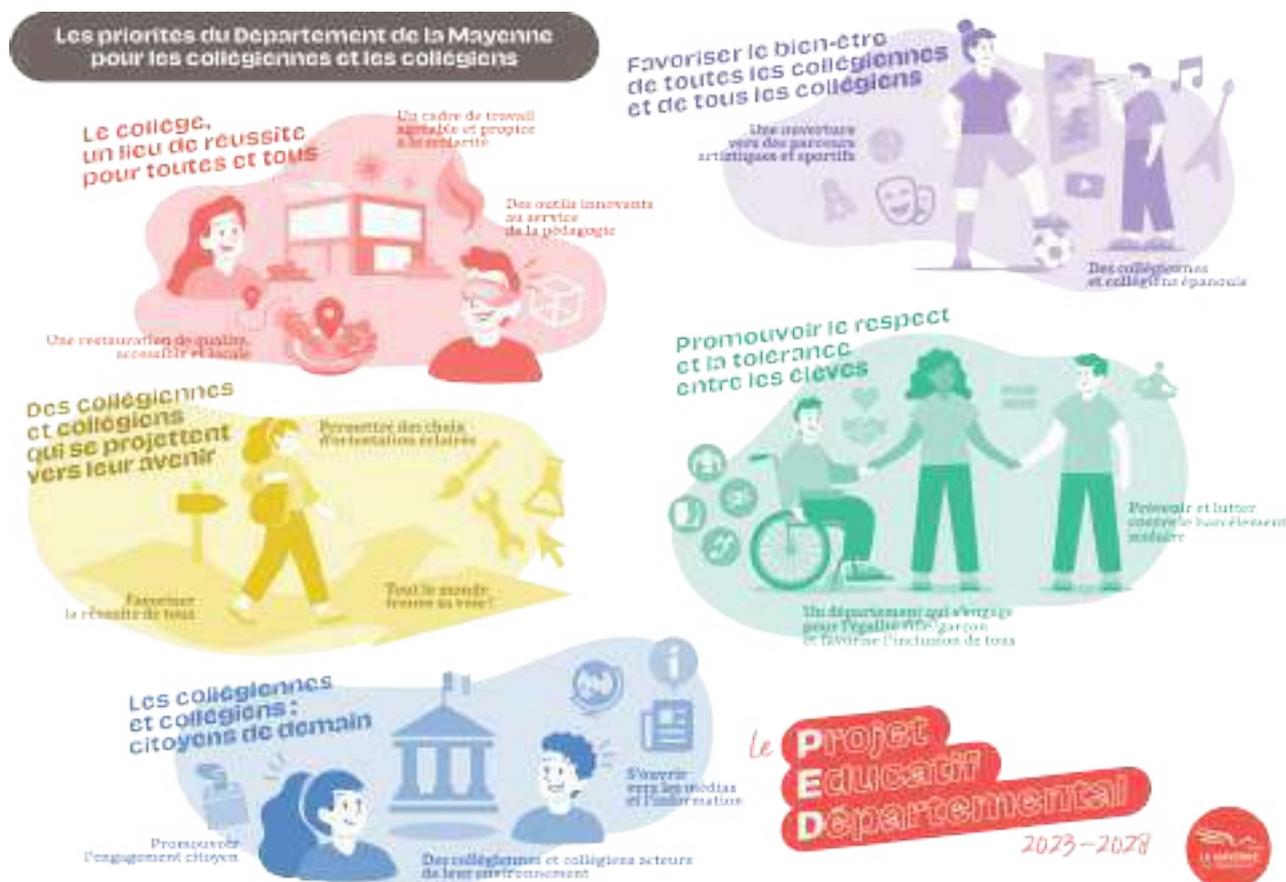
Des ateliers de concertation ont été organisés au mois de novembre 2022 avec des partenaires, des agents des différentes directions du Département concourant à la réussite de la politique en faveur des collèges, des membres des équipes de direction des collèges, des enseignants et quelques parents, soit une centaine de personnes au total. Grâce à ce travail de concertation, le Département a commencé à travailler la formalisation des priorités et la déclinaison de certaines pistes d'action du futur PED.

Des ateliers de travail thématiques complémentaires ont été proposés sur 4 sujets pour approfondir la réflexion et poursuivre le travail de co-construction : l'orientation des élèves ; la promotion de la lecture et des métiers du livre auprès des collégiens ; l'inclusion des élèves en situation de handicap (avec une attention particulière sur les enjeux de promotion du sport et d'aménagement des espaces) ; le financement des projets pédagogiques dans les collèges publics. Ces ateliers ont réuni environ 80 personnes.

L'ensemble de ces temps d'échanges et de travail partenarial a permis de structurer les priorités du nouveau PED, tel qu'il vous est présenté aujourd'hui.



- Page 7 Conforter la réussite de tous les élèves**
 p 7 Offrir un cadre de travail agréable et propice à la scolarité.
 p 14 Proposer une restauration de qualité, accessible, favorisant le fait maison et les produits locaux, et respectueuse de l'environnement et de la santé des collégiens.
 p 20 Favoriser les usages numériques au service de la pédagogie.
- Page 23 Accompagner les parcours scolaires et professionnels.**
 p 23 Accompagner les collégiens dans leurs choix d'orientation.
 p 28 Sécuriser les parcours scolaires des collégiens présentant des besoins d'accompagnement particuliers.
 p 32 Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur.
- Page 36 Favoriser le bien-être de tous les collégiens.**
 p 36 Continuer à développer et enrichir les parcours d'éducation artistique et culturelle.
 p 42 Favoriser le sport comme facteur d'épanouissement personnel et de bien-être.
- Page 46 Promouvoir le respect et la tolérance entre les élèves.**
 p 46 Favoriser l'égalité entre les filles et les garçons
 p 50 Favoriser l'inclusion de tous les élèves, quel que soit leur handicap.
 p 54 Encourager toutes les actions qui participent de la prévention et de la lutte contre le harcèlement scolaire.
- Page 58 Accompagner les collégiens à devenir les citoyens de demain.**
 p 58 Promouvoir l'engagement citoyen et l'ouverture au monde des collégiens.
 p 65 Promouvoir l'engagement climatique et environnemental des collégiens.



**Le collège,
un lieu de réussite
pour toutes et tous**

Un cadre de travail
agréable et propice
à la scolarité

Des outils innovants
au service
de la pédagogie

Une restauration de qualité,
accessible et locale

1. CONFORTER LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

1.1. Offrir un cadre de travail agréable et propice à la scolarité.



Déjà fait : Le versement d'une dotation globale de fonctionnement de 1,6 M€ pour les collèges publics

Le Département verse une dotation globale de fonctionnement (DGF) aux 27 collèges publics mayennais. Celle-ci a vocation à couvrir les dépenses des services généraux (Administration et Logistique, Activités pédagogiques).

La **part élève** qui comprend :

- un **critère ruralité**, avec une enveloppe spécifique (30 000 € en 2023) répartie entre les collèges publics selon leur indice d'éloignement*.
- un **critère social** avec une seconde enveloppe (30 000 € en 2023) répartie entre les collèges publics, déterminé par leur indice de position sociale*.
- un **critère inclusion** avec une enveloppe (50 000 € en 2023) répartie entre les collèges proportionnellement au nombre d'élèves accueillis en sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

La **part patrimoine** est calculée sur la base des dépenses réelles en Administration et Logistique des collèges sur les trois dernières années, et intègre une subvention supplémentaire pour les collèges recevant des internes.

Elle intègre un **bonus bas carbone**, avec une enveloppe (30 000 € en 2023) répartie entre les établissements en fonction du niveau du label « Établissement en démarche de développement durable » (label E3D) obtenu par chaque collège.

Sont déduites de la part patrimoine les charges directement assumées par le Département, telles que les dépenses des amortissements des réseaux de chaleur mis en place dans cinq des collèges publics mayennais, ainsi que les factures internet de tous les collèges.

* Indices calculés par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse pour chaque collège

Par ailleurs, le Département soutient les collèges publics par des dotations exceptionnelles. Deux enveloppes de 300 000 € ont par exemple été versées par le Département en octobre 2022 et en janvier 2023 afin de soutenir les collèges publics face à l'inflation, notamment la hausse des prix de l'énergie.

 **Déjà fait :** Le versement d'un forfait d'externat de 4,1 M€ pour les collèges privés

Le Département participe aux frais de fonctionnement des collèges privés sous contrat à hauteur de sa participation aux frais de fonctionnement des collèges publics. Ainsi, **4 141 238 €** ont été versés par le Conseil Départemental de la Mayenne aux collèges privés au titre du forfait d'externat pour l'année 2023.

Par ailleurs, le Conseil départemental a délibéré en mars 2023 le versement d'un forfait d'externat exceptionnel de 437 283 € pour aider les collèges privés à **faire face à l'inflation**, en cohérence avec les dépenses versées en 2022 et 2023 pour les collèges publics.

 **Déjà fait :** Un investissement financier important en faveur de la modernisation des bâtiments des collèges publics : 5 M€ / an depuis près de 25 ans

Au total, **entre 1998 et 2021, 117,9 millions d'euros** ont été investis pour les collèges publics mayennais, pour financer des opérations d'extension ou de restructuration, de réhabilitation, de rénovation et réparation, d'aménagement et de maintenance de 1^{er} niveau, des mises en sécurité, ou encore des opérations de mise en accessibilité dans le cadre de l'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée).

 **Déjà fait :** Une maintenance régulière et approfondie des bâtiments

Le Département a la charge de l'agencement intérieur, de la maintenance, des travaux de réparations, des mises en sécurité et de l'entretien des espaces verts sur l'ensemble des 27 collèges, et de leurs 132 817 m².



Un plan pluriannuel d'investissement pour les collèges publics

Ambition 1. Conforter la réussite de tous les élèves

Sous-axe 1.1. Offrir un cadre de travail agréable et propice à la scolarité

Éléments de contexte

Le Département s'engage depuis de nombreuses années pour offrir aux élèves et à toute la communauté éducative des collèges publics en très bon état, fonctionnels et sûrs, et qui présentent de bonnes performances énergétiques. Il investit massivement dans la rénovation, la réhabilitation, l'entretien, et la modernisation de ses collèges, avec des opérations d'extension ou de restructuration, de mise en accessibilité, d'aménagement, de maintenance, de mises en sécurité, etc.

Le dernier plan pluriannuel d'investissement (PPI) des collèges publics 2018-2021 laisse place au nouveau PPI 2022-2028, élaboré à la suite du recensement des besoins auprès des 27 collèges publics via les demandes formulées par les établissements et les visites de terrain organisées dans tous les collèges par les équipes du Département (Direction des Bâtiments et Direction de l'Enseignement).

Direction pilote

- Direction des Bâtiments

Direction associée

- Direction de l'Enseignement

Les partenaires

- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- Les chefs d'établissement

Le calendrier

- Toute la durée du mandat

Les ambitions du Département

Le PPI 2022-2028 représente **environ 5 millions d'euros par an** pour les cinq prochaines années :

- **700 000 euros par an** jusqu'en 2024 pour mener à terme les opérations de **mise en accessibilité** dans le cadre de l'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée), avec notamment la construction de rampes d'accès et d'ascenseurs dans les collèges.
- **2 millions d'euros par an** pour la **réhabilitation énergétique des bâtiments**, notamment pour atteindre les objectifs fixés par le « décret tertiaire », qui impose une baisse de 40 % des consommations d'énergie à l'horizon 2030.
- **2,15 millions d'euros par an** pour des opérations d'extension et de restructuration afin de permettre l'**adaptation des établissements à l'évolution des besoins fonctionnels et pédagogiques**, grâce à un renforcement du positionnement de la vie scolaire au cœur des collèges, à l'adaptation aux effectifs, et à l'optimisation du service de restauration.
- **1 million d'euros par an** pour des réparations importantes et opérations de mises en sécurité.

Par ailleurs, **une enveloppe de près de 14 millions d'euros** pour le financement du projet de **construction d'un nouveau collège** Fernand Puech en centre-ville de Laval, sur le site Jean Monnet.

Construire un nouveau collège en centre-ville de Laval

Ambition 1. Conforter la réussite de tous les élèves

Sous-axe 1.1. Offrir un cadre de travail agréable et propice à la scolarité

Éléments de contexte

L'actuel collège Fernand Puech, seul collège public situé dans l'hypercentre de la ville de Laval, ne répond pas aux normes actuelles en matière d'accessibilité, et sa configuration ne permet pas d'y effectuer les travaux qui le permettraient. Le Département a cependant affirmé sa volonté de préserver l'offre de formation publique en centre-ville grâce à la construction d'un nouveau collège.

Le site Jean Monnet, qui accueille par ailleurs la Maison Départementale de l'Autonomie, est apparu comme particulièrement adapté à la construction de ce nouveau collège, étant donné sa proximité avec l'actuel collège Fernand Puech, mais aussi l'espace disponible suite à la fermeture et à la démolition de l'ancienne école primaire Val de Bootz, et l'environnement remarquable qu'il propose.

Trois ateliers participatifs ont été organisés de mars à mai 2022, en collaboration avec Canopé, pour réfléchir aux caractéristiques du futur collège, et s'assurer que le nouveau collège réponde au mieux aux besoins des habitants de Laval et de son agglomération.

Les ambitions du Département

Le Département souhaite faire de cet établissement, d'une capacité de 400 élèves, un collège qui répond aux enjeux du XXI^{ème} siècle.

- Construire un collège à **haute qualité environnementale**, avec un bâtiment bas carbone présentant d'excellentes performances énergétiques, des matériaux respectueux de l'environnement, durables et biosourcés, ainsi qu'un environnement agréable et préservé avec des espaces naturels.
- Développer l'usage du **numérique éducatif** au service des élèves, notamment grâce à la construction d'une salle de création et de pratique numérique permettant l'usage de la réalité virtuelle et de la réalité augmentée.
- Favoriser **l'inclusion**, grâce aux aménagements pour l'accueil de la classe ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) de l'actuel collège, et à la création d'une seconde unité d'enseignement externalisé à Laval.
- Favoriser **l'ouverture** du collège sur l'extérieur, en permettant l'utilisation de certains espaces du collège lorsque celui-ci n'accueille pas d'élèves par des structures extérieures.

Direction pilote

- Direction des Bâtiments

Direction associée

- Direction de l'Enseignement

Le calendrier

- Ouverture du nouveau collège pour l'année scolaire 2026-2027

Les partenaires

- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.
- Communauté éducative du collège Fernand Puech (équipe de direction du collège, représentants des enseignants, personnels administratifs, parents d'élèves et collégiens)
- LAVAL VIRTUAL et Atelier Canopé sur les ambitions numériques du collège.

Déjà fait : La mobilisation de 150 agents chargés de l'accueil, de l'entretien et de la restauration dans les collèges publics

157 agents, dont 12 agents volants, sont déployés par le Département au sein des collèges mayennais, dont 61 dans les équipes de cuisine et 96 dans les équipes d'entretien et d'accueil.

Déjà fait : Un renouvellement régulier du matériel et une modernisation continue des méthodes d'entretien pour garantir la propreté des locaux

Le Département équipe ses agents en matériels performants et respectueux de leur santé. De nouvelles autolaveuses ont ainsi été déployées avec une formation sur les gestes et postures et l'entretien du matériel. Par ailleurs, le déploiement d'appareils de nettoyage et de désinfection à la vapeur se poursuit, et sera achevé dans l'ensemble des collèges en 2024.

Déjà fait : L'installation de capteurs de CO₂ dans les collèges publics et privés

Suite à la crise du Covid-19, le Département a investi **116 324 €** dans l'achat de **1 160 capteurs de CO₂**, qu'il a mis à disposition de tous les collèges publics et privés de la Mayenne afin que chaque salle de classe soit équipée d'un capteur CO₂ permettant de mesurer facilement la qualité de l'air et d'aérer la pièce si nécessaire.

Déjà fait : Le déploiement de matériels adaptés permettant de diminuer les consommations de produits chimiques

Le Département s'engage pour la santé des agents et des collégiens et la préservation de l'environnement, avec l'expérimentation « **5 produits écolabélisés pour tout entretenir** » dans sept collèges publics. L'acquisition de centrales de dilution a permis de réaliser des économies d'eau et de produit. Par ailleurs, le Département encourage l'utilisation de **vinaigre blanc**, efficace, peu coûteux et biodégradable à 100 %.

Déjà fait : Le soutien à l'acquisition de matériel et mobilier durable et respectueux de la santé et sécurité des utilisateurs et agents chargés de leur entretien

Depuis 2015, le Département a investi **728 130 €** en équipement matériel et mobilier pour les collèges publics. Soucieux de la qualité du mobilier acheté et de la santé et sécurité des agents des collèges, tout le mobilier acheté par les collèges est **écolabellisé**, et est **respectueux du guide sur la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS)** élaboré par le Département : chaises inférieures à cinq kilogrammes, etc.



Mettre à disposition des membres de la communauté éducative des locaux propres et bien entretenus, dans le respect de l'environnement

Ambition 1. Conforter la réussite de tous les élèves

Sous-axe 1.1. Offrir un cadre de travail agréable et propice à la scolarité

Éléments de contexte

La qualité de vie dans les collèges représente un enjeu fort pour le Département : il s'assure d'offrir à tous les élèves des locaux propres et entretenus, qui participent d'un cadre de travail agréable et propice à la réussite scolaire. Ce sont 93 agents départementaux qui sont mobilisés dans les collèges publics mayennais pour assurer l'entretien des locaux.

Dans ce cadre, le Département veille à préserver l'environnement et la santé des acteurs de la communauté éducative. Ainsi, l'expérimentation « 5 produits pour tout entretenir » a été engagée dans plusieurs collèges. Par ailleurs, des centrales de dilution ont été mises en place, en parallèle d'actions de promotion des économies d'eau. Enfin, le Département privilégie matériel adapté à la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) et en formant les agents aux bons gestes et postures.

Les équipes d'entretien sont amenées à appliquer des protocoles renforcés, comme cela a pu être le cas dans le cadre des mesures sanitaires liées au Covid-19.

Les ambitions du Département

- Réaliser un bilan de l'expérimentation « 5 produits pour tout entretenir ».
- Généraliser l'utilisation de seulement cinq produits d'entretien à l'ensemble des collèges publics, dans une démarche de protection de l'environnement.
- Généraliser la prise en charge directe par le Département des dépenses d'entretien.



Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Direction associée

- Direction des Ressources Humaines, pour la prévention des TMS

Les partenaires

- Établissements d'enseignement

Le calendrier

- 2023/2024 : expérimentation ayant pour objectif de limiter les produits d'entretien utilisés dans les collèges

Élaborer un schéma d'aménagement des espaces extérieurs

Ambition 1. Conforter la réussite de tous les élèves

Sous-axe 1.1. Offrir un cadre de travail agréable et propice à la scolarité

Éléments de contexte

Les demandes de réaménagement des cours des collèges publics, notamment pour y renforcer la place du végétal et améliorer le bien-être des collégiens, se multiplient, souvent à l'initiative des collégiens eux-mêmes.

Dans un contexte de prise de conscience des enjeux climatiques, la rédaction d'un nouveau schéma d'aménagement des espaces extérieurs (SAEE) paraît opportune pour répondre à ces demandes, en parallèle du programme de plantation d'arbres engagé sur l'ensemble des collèges et du travail d'aménagement des espaces extérieurs mis en œuvre avec beaucoup de réussite par les équipes dédiées de la Direction des bâtiments.

Les ambitions du Département

Le schéma d'aménagement des espaces extérieurs a vocation à :

- Recenser et prioriser l'ensemble des **besoins des établissements**, au regard des préconisations des services départementaux compétents (Direction des bâtiments, Direction du développement durable et de la mobilité, et Direction de l'enseignement).
- Répondre à trois enjeux :
 - un enjeu de **bien-être** des collégiens, notamment avec l'installation de mobilier urbain et la création d'espaces ombragés ;
 - un **enjeu environnemental**, notamment au travers de la végétalisation des espaces extérieurs des collèges, de la désimperméabilisation des sols et de la préservation de la ressource en eau ;
 - et, dans une moindre mesure, un **enjeu pédagogique** avec le développement de nouveaux usages pédagogiques dans les espaces extérieurs.
- Identifier et valoriser une **enveloppe budgétaire dédiée**.

Direction pilote

- Direction des Bâtiments

Directions associées

- Direction de l'Enseignement
- Direction du Développement Durable et de la Mobilité

Les partenaires

- Les établissements
- Les collégiens

Le calendrier

- Le premier schéma d'aménagement des espaces extérieurs devrait être adopté à l'été 2023.

1.2. Proposer une restauration de qualité, accessible, favorisant le fait maison et les produits locaux, et respectueuse de l'environnement et de la santé des collégiens.



Déjà fait : la formation des professionnels de cuisine au fait-maison et la limitation des produits élaborés et semi-élaborés

Le Département organise la formation et le partage d'expériences et bonnes pratiques des chefs et équipes de cuisine des collèges sur de nombreuses thématiques : fait-maison, éducation nutritionnelle, démarche bas carbone, utilisation des équipements de cuisine, ateliers recettes, choix des produits, maîtrise des coûts, accueil du convive...



Déjà fait : la lutte contre le gaspillage alimentaire – l'organisation d'un grand challenge inter-collèges en 2022

Depuis 2012, le Conseil départemental de la Mayenne lutte contre le gaspillage alimentaire qui atteint désormais 47 g de moyenne. L'objectif à l'horizon 2028 est d'atteindre le zéro déchet dans l'assiette, pour un total d'environ 25 g de déchets de production.



Renforcer la part des produits locaux en portant l'objectif à 75 % de produits locaux et 100 % de viande mayennaise en 2028

Ambition 1. Conforter la réussite de tous les élèves

Sous-axe 1.2. Proposer une restauration de qualité, accessible, favorisant le fait maison et les produits locaux, et respectueuse de l'environnement et de la santé des collégiens

Éléments de contexte

Dès 2015, le Conseil départemental a choisi de soutenir massivement l'agriculture locale à travers ses engagements en matière de restauration scolaire dans les collèges publics du territoire : il s'était alors engagé à ce que 100 % des produits servis soient d'origine française, dont 50 % par l'approvisionnement local. Aujourd'hui, **54 % des approvisionnements** de la restauration dans les collèges publics du département sont **mayennais**, plus de **85 % des viandes** servies sont mayennaises.

Le Département travaille en collaboration avec M@yon Court pour l'approvisionnement en produits locaux, ainsi qu'avec la Légumerie départementale ; ces entreprises d'insertion poursuivent le triple objectif de développer l'agriculture maraîchère mayennaise, favoriser l'insertion d'un public éloigné de l'emploi et de fournir des aliments de qualité à la restauration collective.

Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Direction associée

Les partenaires

- Chambre d'agriculture
- Producteurs et acteurs de l'industrie de l'agro-alimentaire locaux
- M@Yon Court
- La Légumerie 53

Le calendrier

- Rentrée scolaire de septembre 2028 : 100 % des viandes mayennaises servies dans les cantines des collèges publics.
- Octobre 2023 - date limite de remise des offres pour le marché des denrées alimentaires

Les ambitions du Département

- Atteindre l'objectif de **75 % de produits locaux** servis dans les cantines des collèges publics ;
- Atteindre l'objectif de **100 % de viandes mayennaises** dans les cantines des collèges publics ;
- Lancer le **nouveau marché de denrées alimentaires** afin d'atteindre les objectifs d'approvisionnement et de respecter la commande publique ;
- Accompagner les équipes de cuisine dans la réalisation de ces objectifs.



Limiter le gaspillage alimentaire

Ambition 1. Conforter la réussite de tous les élèves

Sous-axe 1.2. Proposer une restauration de qualité, accessible, favorisant le fait maison et les produits locaux, et respectueuse de l'environnement et de la santé des collégiens

Éléments de contexte

Le Département s'efforce de réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines des collèges publics depuis 2012, et inscrit désormais son action dans le cadre de la loi EGalim. La moyenne du gaspillage alimentaire est actuellement de 47 g par repas, avec une baisse de plus de 75 g depuis 2014. Les économies réalisées ont pu être réinvesties dans des produits locaux de qualité.

Les collégiens se sont investis de cette thématique avec l'organisation d'un challenge anti-gaspillage alimentaire organisé dans le cadre du Conseil Départemental de la Vie Collégienne.

Ces bons résultats sont possibles grâce à un accompagnement renforcé des équipes du Conseil départemental : l'ensemble des cuisiniers a été sensibilisé au gaspillage alimentaire, six établissements ont bénéficié d'un accompagnement renforcé et un programme de formation bas carbone est en place. L'achat de produits locaux et de qualité, l'adaptation des portions servies et la sensibilisation des collégiens contribuent également à cette politique : 17 collèges disposent de table de tri qui permettent de mesurer les déchets par type et de sensibiliser les collégiens au tri sélectif.

Les partenaires

- Établissements d'enseignement
- Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Le calendrier

- 2024 : Mise en place du traitement des biodéchets
- 2028 : Atteinte du zéro gaspillage alimentaire, hors déchets de production.

Les ambitions du Département

- Atteindre l'objectif du zéro gaspillage dans l'assiette (hors perte alimentaire - épluchures de fruits et légumes, os, etc.).
- Accompagner et former les équipes de cuisine dans la gestion du gaspillage alimentaire.
- Poursuivre la démarche de sensibilisation et de mobilisation des collégiens et des collégiennes et des équipes pédagogiques.
- Mettre en place des actions concrètes pour réduire le gaspillage alimentaire : adapter les quantités servies aux besoins des élèves, proposer des rations supplémentaires, etc.
- Mettre en place le traitement et la valorisation des biodéchets. Le compostage, la méthanisation ou encore la création de poulaillers permettent la valorisation de certaines pertes alimentaires.



Porter des actions pour une restauration bas carbone

Ambition 1. Conforter la réussite de tous les élèves

Sous-axe 1.2. Proposer une restauration de qualité, accessible, favorisant le fait maison et les produits locaux, et respectueuse de l'environnement et de la santé des collégiens

Éléments de contexte

Dans le cadre de la démarche Bas Carbone engagée par le Département, un bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre a été réalisé. Un état des lieux de l'impact carbone de la restauration scolaire dans les collèges du Département montre que les produits utilisés pour la production des repas représentent près de la moitié des émissions de CO₂ des collèves, et 2,2 % des émissions du Département. Par ailleurs, les collèges sont confrontés au contexte inflationniste avec l'augmentation du coût des denrées alimentaires et de l'énergie.

Les ambitions du Département

- Dispenser aux chefs de cuisine et aux gestionnaires des collèges une formation « Restauration collective et bas carbone, les leviers d'une restauration d'un futur engagé », qui a vocation à donner aux équipes les clés pour réduire cette empreinte carbone dans la restauration collective.
- Proposer un menu végétarien au moins une fois par semaine, appliquer le plan de diversification des protéines dans les menus et sensibiliser les élèves et les équipes de cuisine aux alternatives aux produits carnés, dans le cadre de la loi Climat et Résilience. Des ateliers techniques seront proposés aux équipes de cuisine pour étoffer les recettes de plats végétariens.
- Respecter la saisonnalité des produits servis dans les cantines.
- Privilégier les approvisionnements de produits limitant les émissions de gaz à effet de serre, en favorisant les circuits courts et les produits locaux.
- Faciliter le partage d'astuces entre les chefs de cuisine pour favoriser les pratiques économes en énergie.
- Limiter l'usage du plastique dans la restauration scolaire, dans le cadre de la loi Climat et Résilience.
- Maîtriser les consommations d'énergie et d'eau.
- Privilégier les équipements de cuisine peu énergivores.
- Mettre en œuvre un suivi de l'empreinte carbone des cantines dans les collèges.

Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Direction associée

- Direction du développement durable et de la mobilité

Les partenaires

- Établissements d'enseignement

Le calendrier

- 1er janvier 2025 : interdiction de l'utilisation des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique en restauration scolaire.

Mener des actions portant sur les enjeux de la restauration sur la santé

Ambition 1. Conforter la réussite de tous les élèves

Sous-axe 1.2. Proposer une restauration de qualité, accessible, favorisant le fait maison et les produits locaux, et respectueuse de l'environnement et de la santé des collégiens

Éléments de contexte

La santé, et notamment l'équilibre alimentaire, doit constituer une priorité pour le développement des collégiens. En proposant chaque jour aux élèves des collèges publics mayennais une restauration de qualité, le Département se doit de répondre à deux objectifs : d'une part fournir aux collégiens et collégiennes des repas de qualité, nutritionnellement équilibrés et respectueux de leur santé, et d'autre part les sensibiliser et les éduquer à l'équilibre nutritionnel et aux liens entre alimentation et santé.

Les menus sont élaborés par les équipes de cuisine des collèges pour répondre aux enjeux nutritionnels, et notamment aux recommandations du Groupement d'Étude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition (GEMRCN), organe administratif rattaché à la direction des affaires juridiques du ministère de l'Économie dont la mission est de proposer un cadre à la restauration collective lui permettant d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas servis.

Par ailleurs, les agents départementaux travaillant dans les cuisines des collèges sont amenés, lors du service le midi mais aussi à l'occasion d'animations et d'ateliers spécifiques, à transmettre aux élèves leurs connaissances et à les sensibiliser à l'équilibre alimentaire.

Les ambitions du Département

- Élaborer un diagnostic nutritionnel des menus proposés dans les collèges publics mayennais grâce à un audit.
- Élaborer un plan d'action proposant des pistes d'amélioration pour donner suite au diagnostic réalisé, qui permettra à terme que les plans alimentaires de tous les collèges respectent les recommandations nutritionnelles élaborées par le GEMRCN.
- Former les équipes de cuisine à l'équilibre alimentaire et aux recommandations nutritionnelles pour leur permettre d'élaborer des menus équilibrés.
- Sensibiliser les collégiens et collégiennes à l'équilibre nutritionnel, notamment grâce à des ateliers et animations autour de l'alimentation et de la cuisine (Semaine du goût, repas végétariens, etc.).

Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Direction associée

Les partenaires

- Établissements d'enseignement

Le calendrier

Instaurer une nouvelle tarification sociale

Ambition 1. Conforter la réussite de tous les élèves

Sous-axe 1.2. Proposer une restauration de qualité, accessible, favorisant le fait maison et les produits locaux, et respectueuse de l'environnement et de la santé des collégiens

Éléments de contexte

Le Département souhaite rendre accessible la restauration de qualité qu'il propose dans tous les collèges publics mayennais. Depuis 2012, une tarification unique de 4 € était appliquée à tous les élèves, sans revalorisation dans le cadre de l'inflation depuis plus de 10 ans. Le coût de revient total par repas était de 7 € en 2021 : le Département prenait ainsi à sa charge la différence, et offrait par ailleurs une aide supplémentaire aux boursiers, de 60 € ou 100 €.

Le Conseil départemental a souhaité désormais instaurer une tarification sociale afin de garantir à chaque collégien et collégienne un tarif équitable.

Ainsi, 4 tranches de tarification seront mises en place en fonction du quotient familial, pour un prix de 3,50 € à 4,90 € par repas : le tarif maximum correspond au tarif actuel (4 €), revalorisé avec l'inflation. Cette nouvelle tarification sociale permettra à 45 % des collégiens de bénéficier d'une baisse du tarif de leur repas, et 15 % des collégiens verront leur tarif actuel préservé, en dépit du contexte de forte inflation. Avec les bourses nationales, le reste à charge pour les familles de boursiers sera très faible (9 centimes/repas par exemple pour les boursiers taux 3).

Les ambitions du Département

- Récupérer automatiquement les quotients familiaux auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et de la Mutualité sociale agricole (MSA) grâce à un système automatisé, dans le respect du Règlement général européen sur la protection des données.
- Mettre en place la tarification au quotient pour tous les élèves des collèges publics de Mayenne.
- Continuer à donner aux collèges les moyens financiers pour produire des repas de qualité, en leur garantissant une enveloppe minimale équivalente au coût de revient de chaque repas.
- Décliner cette tarification sociale pour les internats, en proposant quatre tranches de tarification en fonction du quotient familial des familles.

Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Direction associée

- Direction de la Transformation et de l'Innovation

Les partenaires

- Établissements d'enseignement
- Caisse d'allocations familiales
- Mutualité sociale agricole
- Direction interministérielle du numérique

Le calendrier

- Rentrée de janvier 2024 : mise en place de la tarification au quotient
- Tous les trimestres : actualisation automatique des quotients familiaux



1.3. Favoriser les usages numériques au service de la pédagogie.



Déjà fait : La généralisation du wifi dans tous les collèges

Tous les collèges sont équipés du wifi depuis 2018.



Déjà fait : La possibilité pour les collèges de recourir à des outils innovants comme les casques de réalité virtuelle et les imprimantes 3D

Le Département attribue chaque année une enveloppe de 5000 € à chaque collège dans le cadre du plan de renouvellement du matériel numérique, dédiée aux périphériques et accessoires ; cette enveloppe a vocation à financer l'achat de matériel innovant, tel que des imprimantes 3D ou des casques de réalité virtuelle.



Déjà fait : Le déploiement de la fibre dans tous les collèges publics

Le Département a déployé la fibre dans tous les collèges publics !



Déjà fait : Le versement de subventions pour l'acquisition de matériels numériques dans les collèges privés

Le Département participe au développement du numérique dans les collèges privés afin d'en favoriser les usages pédagogiques, avec un financement équivalent à celui des collèges publics, au prorata du nombre d'établissements, pour un total de près d'**1,5 million euros** entre 2020 et 2023.



Déjà fait : L'utilisation pédagogique de la réalité virtuelle et augmentée au profit des collégiens

Afin de proposer une alternative aux voyages scolaires annulés dans le cadre de la crise sanitaire, le Département s'est associé au Laval Virtual Center et l'atelier Canopé de Laval afin de construire une expérience immersive appelée « **voyages virtuels** ». Les élèves ont ainsi pu découvrir, grâce à un **casque de réalité virtuelle**, quatre destinations

(Angleterre, Allemagne, Espagne, Italie). **19 collèges publics et 6 collèges privés** mayennais ont ainsi participé à l'expérience et 1 689 élèves ont testé les voyages virtuels.

Par ailleurs, le Département a financé l'organisation d'un **tournoi de HADO** lors de la journée « classes olympiques » qui s'est tenue le 22 juin 2022 : le HADO est **un e-sport se pratiquant avec un casque de réalité augmentée** et un bracelet connecté, consistant à lancer des boules d'énergie et activer des boucliers virtuels pour se défendre.



Déjà fait : Le soutien à Canopé pour le développement des usages numériques dans la pédagogie

Le Département soutient financièrement l'Atelier Canopé, réseau du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse qui a pour mission la formation et le développement professionnel des enseignants, notamment sur l'accompagnement des outils et environnement numériques.

Cette coopération entre le Département et Canopé se traduit notamment par du **prêt de matériel numérique**, tels que des tablettes, caméras, ou matériel de radio, ou encore par la **création de visites virtuelles 360° de certains collèges**. Canopé assure par ailleurs des **formations**, sur les *webradios* ou les *webtvs* par exemple, et différents accompagnements sur le numérique éducatif, auprès des élèves (sensibilisation des élèves aux *fake news* et aux réseaux sociaux...).



Déjà fait : La mise à disposition de ressources archivistiques en réalité virtuelle et augmentée

Les Archives départementales et le Laboratoire d'informatique de l'Université du Mans (LIUM) ont conclu une convention prévoyant la mise à disposition de SituLearn, qui regroupe des outils qui ont vocation à aider les enseignants et professionnels de l'enseignement à enrichir leurs sorties pédagogiques avec des applications mobiles.

Adapter la politique d'équipements informatiques aux évolutions pédagogiques : adopter un nouveau Plan numérique collèges 2025-2029

Ambition 1. Conforter la réussite de tous les élèves

Sous-axe 1.3. Favoriser les usages numériques au service de la pédagogie

Éléments de contexte

Un premier plan numérique collèges a été adopté pour la période 2020-2024, fruit de la collaboration entre le Département, les principaux, gestionnaires et enseignants des collèges publics et la Délégation Académique au Numérique du Rectorat, dans le cadre du Groupe de Travail Référentiel Numérique.

Les ambitions du Département

L'adoption d'un second plan numérique collèges 2025-2029 a vocation à :

- Identifier les besoins et les axes d'amélioration de l'existant ;
- Poursuivre la politique d'équipements en matériel numérique adapté aux besoins pédagogiques des élèves et des enseignants : ordinateurs fixes et portables, tablettes, accès wifi, etc. La performance du réseau numérique pédagogique s'articule autour d'un plan de renouvellement des équipements à fréquence régulière.
- S'adapter à l'évolution des usages numériques, notamment la mobilité (classes mobiles), qui apporte souplesse et adaptabilité, grâce à la dotation en ordinateurs portables et tablettes.

Direction pilote

- Direction de la Transformation et de l'Innovation

Direction associée

- Direction de l'Enseignement

Les partenaires

- Rectorat, notamment la Délégation Académique au Numérique Éducatif
- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- Chefs d'établissements
- Enseignants, notamment les référents TICE
- Canopé

Le calendrier

- Septembre – Décembre 2023 : Ateliers d'identification des besoins
- Premier semestre 2024 : Rédaction du plan
- Fin du premier semestre 2024 : Validation du plan par les collèges, Canopé, le Rectorat et le Conseil Départemental
- Septembre 2024 : Présentation du plan
- Janvier 2025 : Démarrage du nouveau plan



Accompagner le développement des technologies de réalité virtuelle et augmentée dans la pédagogie

Ambition 1. Conforter la réussite de tous les élèves

Sous-axe 1.3. Favoriser les usages numériques au service de la pédagogie

Éléments de contexte

Depuis plus de vingt ans et la création du salon Laval Virtual en 1999, la ville de Laval s'est imposée comme fer de lance dans les technologies de réalité virtuelle et de réalité augmentée. De nombreuses structures se sont développées autour de cette expertise locale : établissements d'enseignement supérieur, laboratoires de recherche, centre de ressource, etc., forment désormais un écosystème autour de la réalité virtuelle et de la réalité augmentée en Mayenne, reconnu internationalement. L'expertise lavalloise dans ces domaines, qui se matérialise aujourd'hui par le Laval Virtual Center, a vocation à se développer de façon exponentielle dans les prochaines années avec la démocratisation des technologies de réalité virtuelle et augmentée et les nouvelles perspectives de leur utilisation, telles que les métavers.

Les ambitions du Département

Le Département souhaite valoriser cette expertise locale pour intégrer les technologies de réalité virtuelle et de réalité augmentée dans la pédagogie, et notamment dans l'apprentissage des langues étrangères au collège :

- Développer l'usage des technologies de réalité virtuelle pour l'apprentissage des langues, grâce à des outils et applications qui favorisent l'acquisition de vocabulaire à travers des jeux interactifs.
- Soutenir le développement de l'application MixAp, en partenariat avec le Laboratoire d'Informatique de l'Université du Mans (LIUM) et Canopé : MixAp est un outil qui permet aux enseignants de créer simplement des interfaces éducatives utilisant la réalité augmentée et la réalité virtuelle.

Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Direction associée

- Direction des archives départementales

Les partenaires

- Établissements d'enseignement
- Laval Virtual
- L'Atelier Canopé

Le calendrier



Des collégiennes
et collégiens
qui se projettent
vers leur avenir



2. ACCOMPAGNER LES PARCOURS SCOLAIRES ET PROFESSIONNELS

2.1. Accompagner les collégiens dans leur choix d'orientation.

 **Déjà fait :** L'accueil de collégiens de 3^{ème} dans les directions du Département pour leur faire découvrir les 176 métiers des agents départementaux (entre 20 et 30 stagiaires / an)

Entre 2019 et 2022, 82 collégiens du public et 30 collégiens du privé ont été accueillis en stage au sein du Département. Ainsi, entre 20 et 35 stagiaires découvrent chaque année les 176 métiers des agents départementaux, aussi bien à l'Hôtel du Département que dans les antennes à travers le territoire ou dans les musées mayennais.

 **Déjà fait :** L'accueil d'apprentis dans les directions du Département (entre 25 et 42 alternants accueillis)

Depuis 2020, le Département a accueilli 90 apprentis au sein de ses directions, dont 34 étaient inscrits dans des établissements mayennais.

Promouvoir l'ambition des jeunes mayennais en matière d'orientation professionnelle

Ambition 2. Accompagner les parcours scolaires et professionnels

Sous-axe 2.1. Accompagner les collégiens dans leurs choix d'orientation

Éléments de contexte

L'orientation est une compétence relevant en premier lieu de l'Éducation Nationale, avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), et de la Région, en vertu des articles L. 214-1 et s. du Code de l'Éducation, et des lois du 5 mars 2014 et du 5 septembre 2018. De nombreux dispositifs sont mis en place pour les collégiens par la DSDEN et la Région des Pays de la Loire, comme le dispositif des Cordées de la réussite qui a vocation à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des collégiens mayennais grâce à un accompagnement renforcé.

Le parcours Avenir permet par ailleurs à chaque collégien d'être acteur de son orientation et d'être accompagné pour construire et mettre en œuvre son projet scolaire et professionnel, en développant des compétences en matière d'orientation tout au long de sa scolarité.

D'autres acteurs du territoire sont mobilisés pour l'orientation des collégiens, que ce soient des acteurs institutionnels, tels que Laval Agglo, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le MEDEF, ou des acteurs associatifs, comme l'Association De la Mayenne aux Grandes écoles. En particulier, de nombreux acteurs sont mobilisés pour promouvoir les métiers des sciences, notamment auprès des jeunes filles : le Zoom, le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), la Préfecture (déléguée départementale aux droits des femmes)...

Si le Département ne dispose pas de compétence propre en matière d'orientation, il s'investit d'ores et déjà dans la promotion de l'enseignement supérieur, comme en témoigne son implication dans l'organisation chaque année à Laval du Forum de l'Enseignement Supérieur et des métiers (FESM).

Par ailleurs, au titre de sa compétence en matière de protection de l'enfance, les professionnels du Département sont chargés d'accompagner des jeunes confiés dans leur parcours personnel, mais aussi dans leur parcours professionnel, dans le cadre de la mise en œuvre du « Projet pour l'enfant ».

Enfin, il accompagne les projets pédagogiques déployés par les collèges qui participent de l'élargissement du champ des possibles pour les collégiens, et ouvre les portes d'une orientation adaptée à chacun, avec le financement de voyages ou de sorties scolaires en lien avec l'orientation.

Les ambitions du Département

- Promouvoir les dispositifs existants des partenaires auprès de la communauté éducative, afin de favoriser leur déploiement et leur utilisation pour tous les collégiens.
- Faciliter le déplacement des collégiens aux salons des métiers et de l'Enseignement Supérieur.
- Former les travailleurs sociaux du Département aux enjeux de l'orientation et aux dispositifs existants pour encore mieux accompagner les jeunes relevant de la protection de l'enfance.
- Favoriser la mise en œuvre de projets pédagogiques qui ouvrent le champ des possibles des collégiens en matière d'orientation, et notamment les projets tendant à lutter contre les stéréotypes de genre relatifs aux métiers et à l'enseignement supérieur.
- Contribuer à la valorisation des filières techniques et professionnelles dans les choix d'orientation auprès des enseignants, des élèves et des familles, en lien avec la DSDEN.

Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Directions associées

- Direction des Solidarités, notamment la Direction de la Protection de l'Enfance
- Direction de l'Autonomie

Les partenaires

- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, notamment l'Inspectrice de l'Éducation Nationale chargée de l'Information et de l'Orientation
- Région des Pays de la Loire
- Laval Agglo
- MEDEF 53
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Association « De la Mayenne aux grandes écoles »
- Préfecture
- Collèges
- Établissements d'enseignement supérieur



Permettre aux collégiens de découvrir le monde du secteur privé

Ambition 2. Accompagner les parcours scolaires et professionnels

Sous-axe 2.1. Accompagner les collégiens dans leurs choix d'orientation

Éléments de contexte

La Mayenne jouit d'un tissu économique d'une grande richesse, grâce au dynamisme de nombreuses TPE, PME, et grandes entreprises présentes sur le territoire, et à la diversité des secteurs économiques implantés : agro-alimentaire, gestion des déchets, mobilité, bâtiment, tourisme, etc. Cette richesse se traduit par un taux de chômage très faible (le plus faible de la Région Pays-de-la-Loire, et le troisième taux le plus faible de France), et un nombre élevé de postes à pourvoir.

Le tissu professionnel sur le territoire est engagé pour faire découvrir le monde de l'entreprise aux jeunes mayennais ; le Département souhaite promouvoir ces initiatives afin de faire découvrir aux collégiens et collégiennes le secteur privé et ouvrir leurs horizons d'orientation.

De nombreuses actions favorisant la découverte du secteur privé sont portées par le MEDEF local, comme la journée des familles, organisée en partenariat avec la Direction des Services de l'Éducation Nationale (DSDEN) et la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC) : les familles des collégiens de 4^{ème} ont la possibilité d'accueillir dans leur entreprise leur enfant, ou les enfants de la classe de ce dernier.

Par ailleurs, la DSDEN finance le transport pour la visite d'entreprises pour les élèves, la Chambre de Commerce et d'Industrie organise chaque année la Nuit de l'Orientation, et Laval Agglo se mobilise pour faire découvrir aux enseignants le monde de l'entreprise. Trois collèges du Département bénéficient en outre d'un jumelage avec une entreprise mayennaise. Des projets sont portés en parallèle par certains établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Les ambitions du Département

- Promouvoir les nombreuses actions portées par les partenaires (DSDEN, DDEC, CCI, MEDEF, EPCI, Laval Agglo, etc.) auprès des équipes pédagogiques et des collégiens et collégiennes.
- Faciliter les visites des collégiens et collégiennes dans les entreprises mayennaises, notamment en prenant en charge le coût du transport.

Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Direction associée

Les partenaires

- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique
- MEDEF
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Laval Agglo
- Les CLEFOP (Comités locaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles)

Permettre aux collégiens et étudiants de découvrir les métiers de la fonction publique

Ambition 2. Accompagner les parcours scolaires et professionnels

Sous-axe 2.1. Accompagner les collégiens dans leurs choix d'orientation

Éléments de contexte

5,6 millions d'agents travaillent quotidiennement pour le service public (fonction publique d'État, hospitalière et territoriale). Cette dernière dispose de compétences propres, et propose une diversité de métiers qui fait la richesse de son action à l'échelle locale ; 176 métiers sont exercés au sein du Département de la Mayenne, tels que sage-femme, agent de la route, technicien de laboratoire d'analyses, ou encore gestionnaire comptable. Dans cette diversité, le sens du service public et la volonté d'exercer un métier tourné vers les autres rassemblent les agents de la fonction publique.

Le Département souhaite faire découvrir les opportunités que représentent la fonction publique en général, et la fonction publique territoriale en particulier. Dans cette perspective, il accueille depuis plusieurs années des jeunes en stage, en apprentissage ou même dans le cadre d'une thèse CIFRE, afin de leur offrir une première expérience professionnelle de qualité.

Directions pilotes

- Direction de l'Enseignement
- Direction des Ressources Humaines

Directions associées

- Toutes les directions du Conseil Départemental

Les partenaires

- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- Établissements d'enseignement supérieur, notamment Le Mans Université, l'ARIFTS

Les ambitions du Département

- Accueillir 40 apprentis chaque année, dont 20 dans le secteur social.
- Accueillir 150 stagiaires chaque année, avec accent particulier donné sur le secteur social et médico-social
- Accueillir un doctorant CIFRE en partenariat avec la Chaire Neutralité Carbone.
- Accueillir des collégiens dans les services du Conseil départemental, dans le cadre de délégations d'élus ou à l'occasion du Conseil Départemental de la Vie Collégienne, pour leur faire découvrir le fonctionnement et les missions du Département.

Le calendrier

- Mars 2023 : le Conseil départemental porte à 40 le nombre de postes d'apprentis au sein des services départementaux ;
- Septembre 2023 : signature d'une convention avec l'ARIFTS pour l'accueil de 20 apprentis chaque année assistants de service social et éducateurs spécialisés
- 2023 : signature d'une convention avec la Chaire Neutralité carbone de Le Mans Université et financement d'un contrat de doctorat CIFRE
- Automne 2023 : signature de conventions d'accueil de stagiaires avec les écoles d'infirmiers et les écoles de sages-femmes du territoire ligérien

2.2. Sécuriser les parcours scolaires des collégiens présentant des besoins d'accompagnement particuliers.

 **Déjà fait :** L'ouverture en septembre 2022 d'un 3^e internat à Craon, au collège Volney, labellisé « Internat d'excellence »

Le Département a engagé en 2020 le projet **de réhabilitation de l'ancien internat existant du collège Volney à Craon**. Celui-ci a été labellisé « **Internat d'excellence** » par le Ministère de l'éducation nationale et de la Jeunesse. L'internat a ainsi réouvert ses portes à la rentrée scolaire 2022, avec une capacité de **18 places**, 9 filles et 9 garçons.

 **Déjà fait :** Le soutien à l'ouverture et au fonctionnement d'une classe relais au collège Jacques Monod à Laval

Le Département finance le fonctionnement d'une classe relais au collège Jacques Monod à Laval, qui accueille des **élèves en voie de déscolarisation ou en risque de décrochage scolaire**, en leur proposant un **emploi du temps adapté** et **une pédagogie individualisée**.

 **Déjà fait :** Le soutien au fonctionnement des maisons familiales rurales (MFR)

Le Département a accordé, entre 2015 et 2022, **368 000 € en subventions de fonctionnement** à la Fédération des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation de la Mayenne. Ce réseau de six MFR propose des formations diversifiées et accompagne chaque année près de 200 jeunes en classe de quatrième et de troisième.

 **Déjà fait :** Une 2^{ème} vie aux ordinateurs issus du Plan Numérique collèges pour les élèves / familles en ayant le besoin

Dans la continuité de sa démarche bas carbone, de sa politique en faveur de l'économie circulaire, ainsi que de son action vers les publics les plus éloignés de la société de l'information, le Département a financé le **reconditionnement de 250 ordinateurs fixes**, issus du plan de renouvellement du matériel numérique des collèges, par une entreprise d'insertion basée à Gorrion en Mayenne (Maine ateliers) dans le cadre du dispositif « Ordi 3.0 ». Ceux-ci ont notamment été distribués aux collèges, qui ont pour mission d'identifier les élèves en ayant besoin et leur en faire don.



Conforter le rôle des internats comme dispositifs au service de la réussite des élèves

Ambition 2. Accompagner les parcours scolaires et professionnels

Sous-axe 2.2. Sécuriser les parcours scolaires des collégiens présentant des besoins d'accompagnement particuliers

Éléments de contexte

Le Département dispose de **trois internats** : au collège Jules Renard à Laval (44 places - 24 garçons et 20 filles), au collège Jules Ferry à Mayenne (25 places - 14 garçons et 11 filles), et au collège Volney à Craon (18 places - 9 filles et 9 garçons). L'implantation de ces trois internats traduit la volonté du Département d'un maillage complet du territoire.

Les internats des collèges Volney à Craon et Jules Renard à Laval ont obtenu la labellisation « **Internat d'excellence** » par le Ministère de l'éducation nationale et de la Jeunesse. L'internat de Jules Renard est par ailleurs labellisé « **Résidence olympique** » depuis son ouverture en 2018, notamment grâce à l'accueil des collégiens scolarisés dans les sections sportives proposées par l'établissement.

Les ambitions du Département

Le Département s'engage pour **rendre les internats de ses collèges attractifs** et accueillir des collégiens aux profils variés. En effet, si le choix de l'internat peut être lié à un éloignement géographique ou à un besoin d'autonomie des élèves, il peut aussi être lié à des situations sociales ou familiales particulières. Le Département, aux côtés de la DSDEN, notamment à l'occasion de la commission d'affectation annuelle, veille à **favoriser la mixité** des profils des jeunes accueillis. Il s'engage notamment dans l'accompagnement des jeunes relevant de la protection de l'enfance. Les internats mayennais ont ainsi vocation à **offrir un cadre propice à une scolarité réussie et épanouie**.



Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Directions associées

- Direction des bâtiments
- Direction de la protection de l'enfance

Les partenaires

- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.
- Les trois établissements d'enseignement accueillant un internat.
- Les collégiens et leurs familles.

Le calendrier

- 1969 : ouverture du collège Jules Ferry à Mayenne et de son internat
- Rentrée de septembre 2018 : ouverture de l'internat au collège Jules Renard à Laval
- 2020 : début du projet de réhabilitation de l'ancien internat du collège Volney à Craon
- Rentrée de septembre 2022 : ouverture de l'internat au collège Volney à Craon

Favoriser la réussite scolaire de tous les élèves

Ambition 2. Accompagner les parcours scolaires et professionnels

Sous-axe 2.2. Sécuriser les parcours scolaires des collégiens présentant des besoins d'accompagnement particuliers

Éléments de contexte

Les collèges mayennais accueillent plus de 15 000 collégiens et collégiennes, présentant des profils variés et des besoins différents. Certains élèves peuvent voir leur scolarité affectée par des difficultés sociales, par un handicap ou par des problématiques d'ordre médical ; le Département souhaite porter une attention renforcée à ces élèves pour favoriser leur réussite, leur intégration et leur épanouissement dans la scolarité au collège.

Les ambitions du Département

Le Département soutient l'**accompagnement spécifique des élèves ayant des besoins particuliers**.

- Accompagner la réussite des **élèves confiés à la protection de l'enfance**, notamment par la formation des référents éducatifs du Département, pour garantir un soutien scolaire efficace.
- Accompagner la réussite des **élèves porteurs de handicap** en :
 - Soutenant financièrement les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) au travers de la Dotation Globale de Fonctionnement versée annuellement aux établissements.
 - Développant l'accueil de stagiaires des classes ULIS ou SEGPA dans les directions du Département.
 - Développant l'utilisation du CUBE. Cet outil immersif de réalité virtuelle, installé dans les locaux de la Maison de l'Autonomie, permet de simuler des situations sources de stress pour les élèves, telles que le collège, dans un environnement sécurisé, et offre un accompagnement individualisé vers la réussite et l'épanouissement scolaires des élèves en difficulté, notamment des collégiens atteints de troubles autistiques.
- **Développer les pratiques artistiques** pour les élèves à besoin particulier.

Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Directions associées

- Direction de l'Autonomie
- Direction de la Protection de l'enfance

Les partenaires

- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- Établissements d'enseignement
- Établissements de la protection de l'enfance (Chanteclair, Inalta, Apprentis d'Auteuil)

Le calendrier

Soutenir l'accès à l'enseignement supérieur pour les élèves porteurs de handicap

Ambition 2. Accompagner les parcours scolaires et professionnels

Sous-axe 2.2. Sécuriser les parcours scolaires des collégiens présentant des besoins d'accompagnement particuliers

Éléments de contexte

Le Département accueille de nombreux élèves à besoins particuliers sur son territoire, notamment des jeunes présentant un handicap. Si ces derniers peuvent être scolarisés dans les classes ULIS ou SEGPA pendant le collège, le Département entend promouvoir l'ambition de tous les élèves : il souhaite donc les accompagner vers la poursuite de leur formation dans l'enseignement supérieur.

Un travail de coordination et de coopération entre les services du Département, mais aussi avec tous les acteurs de l'enseignement supérieur sur le territoire, est nécessaire afin de répondre au double enjeu d'accessibilité des bâtiments et des enseignements pour les étudiants en situation de handicap. L'étudiant peut par ailleurs bénéficier d'aides humaines et d'aides techniques pour le soutenir dans le bon déroulement de ses études : le recours et l'accès effectif à ces aides doit être soutenu.

Un référent handicap est désigné dans chaque établissement d'enseignement supérieur, et a pour mission d'aider l'étudiant en situation de handicap à mettre en œuvre toutes les solutions d'accessibilité pour lui faciliter la vie quotidienne et scolaire, notamment dans le cadre du plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH) qui formalise les aménagements nécessaires au bon déroulement des études et de la vie étudiante du jeune.

Les ambitions du Département

- Coordonner les services départementaux pour assurer aux étudiants en situation de handicap l'accessibilité des bâtiments et des enseignements.
- Développer l'information et assurer l'accès aux dispositifs d'accompagnement et aux aides humaines et techniques à destination des étudiants porteurs de handicap, via les référents handicap désignés dans les établissements d'enseignement supérieur.
- Soutenir les actions visant à promouvoir l'enseignement supérieur auprès des élèves en situation de handicap.

Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Direction associée

- Direction de l'Autonomie

Les partenaires

- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- Établissements d'enseignement supérieur
- Établissements médico-sociaux

2.3. Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur.

Déjà fait : Une priorité inscrite dans le schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SLESRI 2023-2028).

Le **nombre d'étudiants et alternants post-bac en Mayenne est en hausse de plus de 30 %** sur les dix dernières années, grâce à une réelle dynamique d'installation et de développement des formations sur le territoire ; le département comptait plus de 6 300 étudiants et alternants post-bac à la rentrée 2021/2022, et vise un objectif de 10 000 à l'horizon 2030.

Déjà fait : Le financement et pilotage de l'organisation d'un salon de l'enseignement supérieur et des métiers à Laval

La dernière édition, qui s'est tenue à l'Espace Mayenne en 2023, a attiré près de 10 000 participants en deux jours.

Déjà fait : le soutien aux établissements d'enseignement supérieur présents sur le campus

Des contrats triennaux sont conclus entre le Département, Laval Agglomération et chacune des écoles d'ingénieurs présentes en Mayenne, l'**ESIEA** (École supérieure d'informatique électronique automatique) et l'**ESTACA** (École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile) en vue de soutenir financièrement le fonctionnement et l'investissement de ces établissements.

Le Département apporte par ailleurs son soutien à Le Mans Université, en contribuant financièrement au fonctionnement de l'**IUT** (Institut universitaire de technologie) et de l'antenne de la **Faculté de Droit** à Laval. Il soutient également l'École nationale supérieure d'Arts et Métiers (**ENSAM**) et l'Université Catholique de l'Ouest (**UCO**).

Le Département a par ailleurs participé au financement du nouveau bâtiment de la faculté de Droit de Laval, dans le cadre Contrat de Plan État Région (CPER) 2015-2021, et à l'extension de l'ESTACA.

Déjà fait : Le soutien financier à l'installation de nouveaux établissements d'enseignement sur le campus lavallois

Le Département a activement soutenu l'installation d'une antenne de l'École du Design de Nantes Atlantique à Laval. Cette antenne, qui ouvrira ses portes à la rentrée 2024 sera accueillie au *Laval Virtual*. Elle bénéficie d'un soutien financier du Département et de Laval agglomération (800 000€ au total).

Déjà fait : Le financement d'une bourse d'étude pour les bacheliers mayennais s'engageant dans une première année de santé à Laval (Plan Ambition Santé 53 - DA)

Depuis 2018, le Département soutient les lycéens mayennais qui s'orientent, après l'obtention de leur baccalauréat, vers un cursus universitaire en santé à l'Université d'Angers. Une commission départementale sélectionne entre **15 et 20 bacheliers chaque année**, sous conditions de revenus et de motivation, qui se voient attribuer une **aide de 2 000 €**, permettant de financer, en partie, les coûts liés aux études.

Déjà fait : Le financement d'une bourse de recherche pour les étudiants de Master et Doctorat, en lien avec les Archives départementales, et l'accès facilité aux équipements et ressources des Archives départementales pour les étudiants

Le Département soutient financièrement (bourses de 1000€, 1500€ ou 2500€) les étudiants inscrits en master ou en doctorat dont les travaux de recherche portent à titre principal sur le territoire de l'actuel département et prennent appui sur les ressources archivistiques, documentaires, muséales ou archéologiques des établissements patrimoniaux du Département

Par ailleurs, une **convention de partenariat de la Direction des Archives départementales avec la chaire Droit et transitions sociétales de l'université du Mans** prévoit un accès facilité des étudiants mayennais aux équipements et ressources de la chaire et des Archives départementales.

Déjà fait : L'accompagnement de contrats doctoraux et évolution de ce dispositif.

Le Département soutient la recherche en participant au **financement de contrats doctoraux** dans le cadre de conventions bilatérales ou tripartites avec les écoles d'enseignement supérieur implantées en Mayenne. Au titre de l'année 2022, il a financé **14 contrats doctoraux** à la Faculté de droit, à l'IUT, à l'ENSAM, à l'ESIEA et à l'ESTACA.



Permettre aux collégiens de découvrir les formations d'enseignement supérieur, et notamment celles proposées sur le territoire

Ambition 2. Accompagner les parcours scolaires et professionnels

Sous-axe 2.3. Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur

Éléments de contexte

L'orientation est un enjeu clé pour les élèves de niveau collège, et il est essentiel de présenter à ces derniers la diversité des filières vers lesquelles ils peuvent se tourner pour engager la réflexion sur leur poursuite d'études supérieures.

Dans le cadre du Schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche (SLESRI) qu'il a adopté le 6 mars 2023 en partenariat avec Laval Agglo, le Département porte l'objectif de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et valoriser les filières d'excellences du territoire.

Dans ce cadre, le Forum de l'Enseignement Supérieur et des Métiers, cofinancé chaque année par le Département, représente pour les collégiens l'opportunité de découvrir toutes les formations proposées par les établissements d'enseignement supérieur implantés sur le territoire.

Les ambitions du Département

- Soutenir l'organisation du Forum de l'Enseignement Supérieur et des Métiers.
- Financer le transport des collégiens et collégiennes mayennais au Forum de l'Enseignement Supérieur et des Métiers.
- Promouvoir les actions de sensibilisation à l'enseignement supérieur auprès des collégiens et collégiennes mayennais.
- Organiser et participer à des événements œuvrant à l'orientation des élèves du second degré et à la connaissance de l'offre de formation en Mayenne.
- Renforcer la visibilité des formations d'enseignement supérieur, au travers des espaces numériques des collèges, d'un guide des formations, etc.



Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Les partenaires

- Laval Agglo
- Conseil régional des Pays-de-la-Loire
- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique
- Établissements d'enseignement supérieur
- ONISEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions)
- Chambre des métiers et de l'artisanat

Soutenir les jeunes mayennais pour l'accès à l'enseignement supérieur

Ambition 2. Accompagner les parcours scolaires et professionnels

Sous-axe 2.3. Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur

Éléments de contexte

L'accompagnement des étudiants dans leur parcours académique est un enjeu mis en lumière dans le Schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche (SLESRI) adopté par le Conseil départemental avec Laval Agglo, en lien avec le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation adopté par la Région des Pays de la Loire.

La volonté forte du Département de soutenir les jeunes de son territoire dans leur projet académique se traduit par de nombreux dispositifs d'aide aux étudiants et de financement : bourse pour les internes en médecine réalisant un stage dans les structures libérales et hôpitaux mayennais, aide pour les étudiants mayennais inscrits en première année en santé à l'université d'Angers, aide à la mobilité internationale et prêt d'honneur pour les étudiants mayennais, bourse d'aide à la recherche universitaire pour les étudiants de master et doctorat en sciences humaines et sociales, financement de thèses de doctorat portées par les laboratoires du territoire...



©IUT Laval ; ©Marion Billou ; ©Jean-Charles Druais

Les ambitions du Département

- Apporter un soutien financier à la reconnaissance de l'excellence académique, en développant l'attribution de bourses au mérite et les remises de prix aux meilleurs étudiants
- Contribuer au financement de contrats doctoraux afin de soutenir la recherche doctorale portant sur les axes stratégiques du nouveau SLESRI, qui prévoit la mise en place d'appels à candidatures annuels, ouverts à tous les établissements publics ou privés labellisés EESPIG du territoire, pour le cofinancement des contrats doctoraux par les collectivités.



©Le Mans Université

Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Direction associée

Les partenaires

- Laval Agglo
- Conseil régional des Pays de la Loire
- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique
- Établissements d'enseignement supérieur

Le calendrier

Soutenir et promouvoir le développement de nouvelles formations d'enseignement supérieur à Laval

Ambition 2. Accompagner les parcours scolaires et professionnels

Sous-axe 2.3. Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur

Éléments de contexte

Le Département de la Mayenne compte 6 307 étudiants et alternants post-bac à la rentrée 2021/2022 ; l'ambition affichée par le Schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche (SLESRI) d'atteindre les 10 000 étudiants sur le campus de Laval à l'horizon 2030 s'appuie sur une dynamique d'installation et de développement des formations sur le territoire.

La première ambition du SLESRI est de développer une offre de formation supérieure attractive et répondant aux besoins du territoire, en accueillant de nouvelles filières et disciplines sur le campus lavallois. Pour ce faire, un rapprochement entre le monde académique et le monde socio-économique doit s'opérer, afin de développer une offre de formation pertinente au regard des attentes des acteurs du monde du travail en Mayenne et des besoins des étudiants pour leur insertion professionnelle.



Les ambitions du Département

- Prendre part aux réflexions sur le développement de l'enseignement supérieur en Mayenne ;
- Soutenir l'installation de nouvelles formations à Laval ;
- Soutenir le développement de masters dans les filières d'excellence et les domaines de spécialité du territoire, tels que la réalité virtuelle et la réalité augmentée, l'agriculture et l'agroalimentaire, l'innovation et la santé ;
- Entreprendre des actions participant du rapprochement entre le monde académique et le monde socio-économique.



Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Direction associée

Les partenaires

- Établissements d'enseignement supérieur
- Conseil régional des Pays de la Loire
- Laval Agglomération
- Chambres consulaires
- Professionnels de l'emploi

Le calendrier

Favoriser le bien-être
de toutes les collégiennes
et de tous les collégiens

Une ouverture
vers des parcours
artistiques et sportifs



3. FAVORISER LE BIEN-ÊTRE DE TOUS LES COLLÉGIENS

3.1. Continuer à développer et enrichir les parcours d'éducation artistique et culturelle.

 **Déjà fait :** Le soutien à la pratique culturelle à travers le dispositif Génération Mayenne 2024

Le Département alloue une **aide forfaitaire de 35 €** aux collégiens pour leur inscription dans un club sportif ou une structure d'enseignement artistique mayennaise.

 **Déjà fait :** Le soutien au développement et au bon fonctionnement des classes orchestres sur tout le département

Lancé en Mayenne en 2004, le Dispositif Orchestre à l'école permet à tous les élèves d'un même niveau de former une « classe orchestre » pendant trois ans afin d'apprendre à jouer d'un instrument et de travailler sur un projet musical.

650 élèves du secondaire bénéficient du dispositif dans le département, répartis sur **13 collèges publics** et un **collège privé**.

Le Département finance la **moitié de l'acquisition des instruments et des dépenses d'entretien**. Une **enveloppe annuelle de 5 000 €** est également prévue pour soutenir les projets de représentation.

Le Département est partenaire de l'association Orchestre à l'École, pilote du dispositif.

 **Déjà fait :** L'organisation chaque année le prix « Bull'Gomme 53 » avec les collégiens

La 20^e édition du Prix Bull'gomme 53 s'est tenue en 2023, que la Bibliothèque départementale de la Mayenne organise chaque année, en collaboration avec l'Association Lavalloise des amateurs de BD. Ce sont les lecteurs des bibliothèques de la Mayenne âgés de 7 à 12 ans, qui votent pour leur BD préférée. Le vainqueur remporte la somme de 1 500 €, décernée par le Conseil départemental.

 **Déjà fait :** L'organisation, à l'occasion des 100 ans du bâtiment des archives départementales, d'un concours d'architecture à destination des collégiens

La Direction des Archives Départementales organise le concours d'architecture Bâtisseurs de demain, dont le thème de la première édition a été choisi en lien avec le Centenaire du bâtiment des archives, célébré en 2023 : « Imaginer un lieu culturel ».

Ce concours, **ouvert aux jeunes âgés de 3 à 25 ans**, dans le cadre scolaire, associatif ou familial, s'inscrit dans une démarche de sensibilisation à l'architecture et aux enjeux culturels, patrimoniaux, écologiques et sociaux de notre société, et vise à faire mieux connaître les métiers du bâtiment, secteur en tension de recrutement.

Proposer de nouveaux parcours d'éducation artistique et culturelle aux collégiens avec Mayenne culture

Ambition 3. Favoriser le bien-être de tous les collégiens

Sous-axe 3.1. Continuer à développer et enrichir les parcours d'éducation artistique et culturelle

Éléments de contexte

Une démarche partenariale a été engagée en Mayenne entre tous les acteurs de l'éducation artistique et culturelle (EAC) pour installer une gouvernance départementale de l'EAC et développer un parcours global EAC du collégien, avec une variété plus grande des domaines artistiques et culturels durant les temps scolaires et hors scolaires.

Deux EPCI prennent part à l'expérimentation instaurant un Comité intercommunal de suivi de l'EAC, qui vise à élaborer un parcours EAC de niveau collège qui tienne compte à la fois de l'échelle intercommunale et de l'échelle départementale. Deux territoires ont été retenus : les Communautés de communes des Coëvrons et du Pays de Craon.

Les ambitions du Département

- Être moteur de la gouvernance départementale EAC et prendre part au partenariat institutionnel
- Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un parcours global EAC pour les collégiens à l'échelle intercommunale et départementale.
- Accompagner les deux EPCI prenant part à l'expérimentation.
- Accompagner la mise en place dans les collèges des propositions d'action des instances partenariales.

Direction pilote

- Direction du Patrimoine et de la Culture

Direction associée

- Direction de l'Enseignement

Les partenaires

- Mayenne Culture
- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- Direction diocésaine de l'enseignement catholique
- Établissements publics de coopération intercommunale
- Direction régionale des Affaires culturelles

Le calendrier

- Janvier – février 2022 : Installation de la démarche (premier Groupe technique départemental et premier Comité départemental de coordination de l'EAC).
- Mars – mai 2022 : Mise en œuvre de la démarche (appel à manifestation d'intérêt pour déterminer les deux EPCI volontaires, deuxième Comité départemental de coordination).
- Septembre 2022 – mars 2023 : mise en œuvre de l'expérimentation dans les deux EPCI.
- Année scolaire 2023 – 2024 : mise en place des propositions d'actions dans un ou deux collèges pilotes dans les EPCI volontaires.
- Année scolaire 2024/2025 : généralisation potentielle à l'ensemble des collèges.

Obtenir pour le Département la labellisation « 100% EAC »

Ambition 3. Favoriser le bien-être de tous les collégiens

Sous-axe 3.1. Continuer à développer et enrichir les parcours d'éducation artistique et culturelle

Éléments de contexte

Le label « 100% EAC » est porté depuis décembre 2021 par le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (EAC). Ce label vise à valoriser les collectivités et les intercommunalités qui s'engagent pour offrir une éducation artistique et culturelle de qualité pour 100 % des jeunes de leur territoire, en développant une démarche partenariale et une stratégie engagée pour parvenir à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle.

Le Département, directement ou via Mayenne culture, est un acteur majeur de l'éducation artistique et culturelle des collégiens, et porte de nombreux dispositifs EAC à destination des jeunes : Orchestre à l'École, Aux arts collégiens, Danse au collège, Collège au cinéma, ateliers artistiques, etc. Pour l'année scolaire 2022/2023, 7 341 collégiens étaient inscrits dans des dispositifs EAC, et 90 % des collèges étaient impliqués.

Direction pilote

- Direction du Patrimoine et de la Culture

Direction associée

- Direction de l'Enseignement

Les partenaires

- Mayenne Culture
- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- Direction diocésaine de l'enseignement catholique
- Établissements publics de coopération intercommunale

Le calendrier

- Mars 2024 : dépôt de demande de la labellisation « 100 % EAC » par le Département, à la suite de l'auto-évaluation préalable du territoire.

Les ambitions du Département

Le Département de la Mayenne souhaite obtenir la labellisation « 100% EAC » pour son engagement dans l'éducation artistique et culturelle des collégiens mayennais, en offrant un parcours global du jeune de niveau collège, avec une variété plus grande des domaines artistiques et culturels abordés lors des temps scolaires et hors-scolaires.

- Réaliser une auto-évaluation pour établir un état des lieux du déploiement de l'éducation artistique et culturelle dans le Département.
- Formuler une stratégie pour atteindre le « 100 % EAC » sur une période de 5 ans.
- Maintenir les nombreux dispositifs portés et soutenus par le Département, ainsi que le soutien aux structures et associations artistiques et culturelles qui œuvrent à l'échelle départementale.
- Proposer des activités culturelles au cœur des sites patrimoniaux du Département (Musée Robert Tatin, Château de Sainte Suzanne, Site de Jublains) aux collégiens.
- Développer son engagement dans la démarche partenariale autour de l'EAC entre les institutions, les acteurs de l'EAC, et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).



Accompagner le développement des classes à horaires aménagés musique, danse ou théâtre dans les collégiens publics

Ambition 3. Favoriser le bien-être de tous les collégiens

Sous-axe 3.1. Continuer à développer et enrichir les parcours d'éducation artistique et culturelle

Éléments de contexte

L'éducation artistique et culturelle (EAC) des collégiens est une priorité du Conseil départemental, lequel a contribué à en faire un marqueur du territoire mayennais, en partenariat avec Mayenne Culture. Les élèves des collèges mayennais bénéficient d'une offre EAC complète et diversifiée, avec notamment le déploiement des actions de l'association Orchestre à l'école.

Dans ce cadre, les collèges publics mayennais proposent une offre intéressante de classes à horaires aménagés (CHA) en musique (collèges Jacques Monod à Laval et Francis Lallart à Gorron - CHAM), en danse (collège Pierre Dubois à Laval - CHAD) et en théâtre (collège Alain Gerbault à Laval - CHAT). Les classes à horaires aménagés permettent aux élèves de s'investir dans une pratique artistique exigeante en bénéficiant d'un emploi du temps adapté aux cours de pratique artistique, dispensés sur le temps scolaire. Elles offrent aux collégiens, débutants ou non, la chance de s'épanouir dans une activité artistique dans le cadre d'un projet pédagogique élaboré conjointement par le collège et le Conservatoire à rayonnement départemental de Laval Agglo.

Le Département agit en lien avec les nombreux partenaires du territoire pour développer la pratique artistique des jeunes, et en particulier soutient financièrement les conservatoires qui interviennent dans le cadre des classes à horaires aménagés (CHAM – CHAT – CHAD).

Les ambitions du Département

- Financer et mettre en œuvre les aménagements bâtimentaires nécessaires à l'éducation artistique et culturelle dans les collèges publics.
- Soutenir et promouvoir les projets pédagogiques portés dans le cadre des classes à horaires aménagés.



Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Directions associées

- Direction des Bâtiments
- Direction du Patrimoine et de la Culture

Les partenaires

- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- Mayenne Culture
- Établissements d'enseignement
- Conservatoire à rayonnement départemental de Laval Agglo

Le calendrier

Développer les actions vers les collégiens autour de la lecture et réinventer les espaces des centres de documentation et d'information

Ambition 3. Favoriser le bien-être de tous les collégiens

Sous-axe 3.1. Continuer à développer et enrichir les parcours d'éducation artistique et culturelle

Éléments de contexte

La promotion de la lecture auprès des jeunes est un enjeu fort, particulièrement auprès des collégiens. La Bibliothèque Départementale de la Mayenne (BDM) joue un rôle clé avec l'animation de neufs réseaux de bibliothèques dans le Département, aux côtés de nombreux acteurs. Les bibliothèques du territoire proposent des actions à destination de la jeunesse : accueil de classes et visites de la bibliothèque, programmation culturelle dédiée, collections et supports culturels adaptés, etc. La BDM organise chaque année le prix Bull'Gomme 53 à destination des enfants de 7 à 12 ans et met en place des actions partenariales ponctuelles avec des collèges.

En parallèle, le dispositif Jeunes en librairie, mis en place par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, permet à des collégiens d'acquérir des livres dans des librairies indépendantes grâce à des bons d'achat. Ce dispositif s'inscrit dans la volonté partagée de faire découvrir aux jeunes les métiers du livre : libraires, auteurs, illustrateurs, imprimeurs, etc. Les collégiens peuvent aussi participer au prix T'AIMES LIRE, organisé par la librairie M'Lire autour de la littérature adolescente.

Les collèges eux-mêmes doivent être moteurs de la promotion de la lecture auprès de leurs élèves : certains établissements ont instauré un quart d'heure de lecture. Les projets de réaménagement des Centres de Documentation et d'Information (CDI) permettent de réfléchir avec les collégiens pour créer un espace accueillant et vivant, qui laisse place à l'imaginaire et leur donne envie de venir lire.

Les ambitions du Département

- Promouvoir la lecture auprès des collégiens et leur faire découvrir les métiers du livre.
- Promouvoir les dispositifs et les projets existants des partenaires sur la promotion du livre.
- Favoriser les rencontres entre élèves et auteurs.
- Accompagner les projets de réaménagements des CDI des collèges (conseil aux établissements, formations, production d'un guide, organisation de visites de CDI...).
- Favoriser le partage d'idées et d'expériences entre les collèges pour l'aménagement des CDI.
- Identifier les actions engagées au sein du réseau départemental de bibliothèques à étendre aux partenaires de l'Éducation nationale ; proposer, le cas échéant, des formations communes entre professionnels des bibliothèques et professionnels de l'Éducation nationale.

Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Directions associées

- Direction de la Bibliothèque Départementale
- Direction des Bâtiments

Les partenaires

- Établissements d'enseignement, notamment les professeurs documentalistes
- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- Canopé

Faire découvrir les sites patrimoniaux du Département aux collégiens

Ambition 3. Favoriser le bien-être de tous les collégiens

Sous-axe 3.1. Continuer à développer et enrichir les parcours d'éducation artistique et culturelle

Éléments de contexte

Le Département offre trois sites patrimoniaux remarquables : le Musée de Jublains, le Château de Sainte-Suzanne et le Musée Robert Tatin. Le musée de Jublains offre des collections archéologiques au coeur du site considéré comme le plus grand témoignage de l'époque gallo-romaine du grand Ouest grâce à ses nombreux vestiges. Le château de la cité médiévale de Sainte-Suzanne offre un patrimoine unique ; la ville est classée parmi les Plus Beaux Villages de France, Petite cité de caractère, station verte de vacances, troisième village préféré des Français... Enfin, le musée Robert Tatin, à Cossé-le-Vivien, abrite l'œuvre sculptée monumentale que l'artiste mayennais a construite autour de sa maison. Le Département permet aussi aux collégiens de découvrir le Pays d'Art et d'Histoire Coëvrons-Mayenne, notamment en lien avec le Mémorial des Déportés de Mayenne.

Le Département nourrit l'ambition de faire découvrir aux collégiens et collégiennes du territoire la richesse de ce patrimoine mayennais, et les accueille quotidiennement à Jublains, à Sainte Suzanne et au musée de Robert Tatin. Chaque site propose des visites et ateliers pédagogiques autour du patrimoine, et les médiateurs culturels du Département offrent un accompagnement personnalisé pour construire des projets avec les équipes pédagogiques.

Les guides conférenciers départementaux interviennent par ailleurs au sein des collèges. Deux enseignants coordinateurs territoriaux de l'éducation au patrimoine travaillent avec les équipes départementales pour créer des actions pédagogiques autour du patrimoine mayennais et les relayer auprès de la communauté éducative.

Les ambitions du Département

- Accueillir les collégiens et collégiennes mayennais sur les trois sites patrimoniaux du Département en leur proposant des visites et des ateliers pédagogiques adaptés aux programmes scolaires nationaux, construits en lien avec les enseignants coordinateurs du patrimoine.
- Faire connaître et valoriser les sites patrimoniaux du Département auprès des élèves, notamment grâce aux interventions des médiateurs du patrimoine dans les collèges.
- Développer un projet d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), en lien avec un artiste, ayant vocation à valoriser dans un même dispositif les trois sites patrimoniaux du Département auprès des classes de collégiens et des collégiennes sur une année scolaire.



Direction pilote

- Direction du Patrimoine

Direction associée

- Direction de l'Enseignement

Le calendrier

- Rentrée 2024/2025 : ouverture du projet d'EAC à destination des collégiens.

3.2. Favoriser le sport comme facteur d'épanouissement personnel et de bien-être.



Déjà fait : L'organisation d'une journée classe olympique jusqu'en 2024

Chaque année, la Journée « Classe Olympique » rassemble des élèves de plusieurs collèges d'un même bassin autour d'**ateliers sportifs**, en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 à Paris. Les collégiens profitent de plus d'une **rencontre avec un sportif de haut niveau**. En 2022, cinq collèges publics et deux collèges privés ont participé à la quatrième édition.



Déjà fait : L'accompagnement du collège Jules Renard dans la labellisation de son internat « internat d'excellence / résidence olympique »

Ouvert à la rentrée de **septembre 2018**, l'internat du collège Jules Renard à Laval a obtenu la labellisation « **Internat d'excellence et égalité des chances** » ainsi que celle de « **Résidence olympique** ». Il propose 44 places et accueille les collégiens pour une durée d'un à quatre ans.

Il accueille notamment des collégiens scolarisés dans les sections sportives scolaires d'athlétisme et de basket-ball et dans la section d'excellence sportive de football



Déjà fait : L'encouragement des projets pédagogiques autour du sport, dans la perspective notamment des Jeux olympiques 2024

Le Département a mis en place un **appel à projets annuel « Terre de Jeux Mayenne 2024 »**, destiné notamment aux établissements scolaires mayennais labélisés « Génération 2024 », mais aussi aux collectivités mayennaises labélisées « Terre de Jeux » et aux comités sportifs départementaux, dont les trois fédérations sportives scolaires départementales.

14 collèges publics et 9 collèges privés mayennais ont obtenu la **labellisation « Génération 2024 »** porté par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports.



Déjà fait : Le financement de l'utilisation des équipements sportifs par les collèges

Chaque année, le Département verse aux collèges une dotation destinée au financement de leur utilisation des équipements sportifs communaux et intercommunaux, dans le cadre des besoins obligatoires des programmes scolaires en termes d'éducation physique et sportive. Il participe par ailleurs aux frais de transport pour l'activité piscine des classes de sixième.



Soutenir les sections sportives

Ambition 3. Favoriser le bien-être de tous les collégiens

Sous-axe 3.2. Favoriser le sport comme facteur d'épanouissement personnel et de bien-être

Éléments de contexte

Le nombre de licenciés, proportionnellement à la population totale du territoire, place la Mayenne sur le podium des départements les plus sportifs de France. Facteur de réussite scolaire et de bien-être pour les collégiens, le sport fait partie intégrante de l'éducation des jeunes mayennais. Treize Sections sportives scolaires (SSS) et Sections d'excellence sportive (SES) sont proposées aux collégiens du département, réparties dans sept collèges publics : football à Jules Renard (Laval), Jules Ferry (Mayenne), et Paul-Émile Victor (Château-Gontier-sur-Mayenne), cyclisme et tennis de table au collège Emmanuel de Martonne (Laval), gymnastique et volley-ball au collège Jacques Monod (Laval), futsal et kayak au collège Fernand Puech (Laval), athlétisme et basket-ball au collège Jules Renard (Laval), escalade au collège Jules Ferry (Mayenne) et judo au collège Sévigné (Mayenne).

L'internat du collège Jules Renard à Laval a par ailleurs obtenu la labellisation « Résidence olympique » depuis son ouverture à la rentrée de septembre 2018, et accueille des collégiens inscrits dans les sections sportives proposées par l'établissement.

Dans un contexte sportif dynamisé par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024, le Département a obtenu la labellisation « Terre de Jeux 2024 », aux côtés de nombreuses collectivités mayennaises. 14 collèges publics et 8 collèges privés ont obtenu le label « Génération 2024 », du ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, qui vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

Les ambitions du Département

- Financer l'utilisation des équipements sportifs communaux et intercommunaux par les collèges dans le cadre des besoins obligatoires des programmes scolaires d'éducation physique et sportive.
- Accompagner la pratique du sport des collégiens, sur le temps scolaire et hors-scolaire.
- Soutenir l'ambition et l'excellence sportives portées par les sections sportives.



Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Direction associée

- Direction du développement et de la coopération territoriale

Les partenaires

- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- Établissements d'enseignement
- Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)
- Union générale sportive de l'enseignement libre (UGSEL)
- Clubs sportifs
- Comité Départemental Olympique et Sportif Mayenne (CDOS)d'EAC à destination des collégiens.

Réaménager les cours pour les adapter aux nouveaux usages

Ambition 3. Favoriser le bien-être de tous les collégiens

Sous-axe 3.2. Favoriser le sport comme facteur d'épanouissement personnel et de bien-être

Éléments de contexte

La cour de récréation constitue un espace central de chaque collège. Les usages des espaces extérieurs évoluent et l'aménagement des cours doit être repensé pour s'adapter à ces nouvelles pratiques.

Le design actif représente un levier pour encourager l'activité physique des jeunes : initiée par le Ministère des Sports et le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJO) Paris 2024, cette démarche vise à renforcer la place des lieux d'activité sportive dans l'espace public. Et notamment dans les cours des écoles et des collèges. Cette démarche s'inscrit en cohérence avec le nouveau schéma d'aménagement des espaces extérieurs des collèges (cf. fiche PED 1.1.4).

Par ailleurs, cette réflexion sur l'aménagement des cours doit nécessairement se construire autour des ambitions d'inclusion portées par le Département, à la fois pour garantir l'égal accès aux espaces extérieurs aux élèves en situation de handicap, mais aussi pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons dans l'usage des cours (Cf fiche PED 4.1.2.).



Les ambitions du Département

- Recenser les collèges volontaires pour déployer le design actif au sein de leur établissement, et notamment dans la cour, au travers de marquages au sol, de signalétique, ou encore de l'installation de mobilier à caractère sportif, pour encourager l'activité physique.
- Accompagner les collèges dans la construction de projets autour du design actif, en s'appuyant sur les guides et documents mis à disposition par le Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques et le COJO Paris.
- Construire et déployer le nouveau schéma d'aménagement des espaces extérieurs des collèges, en concertation avec les établissements et les équipes pédagogiques.

Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Directions associées

- Direction du développement et de la coopération territoriale
- Direction des Bâtiments

Les partenaires

- Établissements d'enseignement

Le calendrier

- Rentrée scolaire de septembre 2023 : mise en œuvre du nouveau schéma d'aménagement des espaces extérieurs
- 2024 : Déploiement du design actif dans les collèges

Soutenir et accompagner le développement du parasport

Ambition 3. Favoriser le bien-être de tous les collégiens

Sous-axe 3.2. Favoriser le sport comme facteur d'épanouissement personnel et de bien-être

Éléments de contexte

La Mayenne compte 21 732 personnes en situation de handicap, soit 7,1 % de la population et 54 clubs sportifs pratiquant le parasport, pour près de 1000 personnes, avec un Comité sportif départemental handisport et un Comité départemental de sport adapté.

Dans le cadre de la démarche « Territoire + inclusif », l'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap a été identifiée comme étant une priorité. En lien avec le CPSF au niveau régional et le « HandiGuide des sports » du Ministère des Sports, le Département a défini un plan Parasport afin de permettre à toutes les personnes d'avoir accès au sport près de chez elles. Le Département propose une aide financière aux clubs accueillant des personnes en situation de handicap afin de promouvoir la pratique du sport pour tous.

Les collèges sont des acteurs centraux de l'accessibilité du sport aux jeunes porteurs de handicap, en lien avec l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) ; cette dernière organise des compétitions de sport partagé et met en place une journée départementale dédiée. Le collège Jules Ferry a remporté des titres de champion de France UNSS de sport partagé en 2019 et 2022 dans différentes disciplines.

Directions pilotes

- Direction du Développement et de la Coopération Territoriale
- Direction de l'Autonomie

Directions associées

- Direction de l'Enseignement
- Direction de l'Autonomie

Les ambitions du Département

- Sensibiliser et former les acteurs du mouvement sportif au handicap, les professionnels médicosociaux et éducatifs ainsi que les acteurs de la communauté éducative au parasport.
- Recenser, accompagner et promouvoir les initiatives locales des clubs sportifs.
- Lever les freins à la pratique du parasport (mobilité des jeunes etc.).
- Promouvoir les dispositifs du Département et des partenaires : dispositif « club inclusif », permanences du mouvement sportif à la Maison départementale de l'autonomie...
- Développer de nouvelles actions autour du sport et du handicap, notamment dans le cadre des Journées classes olympiques et de la Journée nationale paralympique.

Les partenaires

- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- Comités sportifs départementaux et fédérations scolaires
- Établissements d'enseignement
- Structures et associations dédiées situation de handicap (IME..)
- Clubs sportifs
- Établissements Publics de Coopération Intercommunale

Le calendrier

- 4 avril 2023 : Rendez-vous de l'autonomie portant sur la thématique du sport et du handicap
- 8 octobre 2023 : Journée Paralympique

Promouvoir le respect
et la tolérance
entre les élèves



4. PROMOUVOIR LE RESPECT ET LA TOLÉRANCE ENTRE LES ÉLÈVES

4.1. Favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

Déjà fait : La participation des collèves chaque année au concours sur l'égalité filles/garçons organisé par la Délégation départementale aux droits des femmes

La DSDEN et la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité de la Mayenne organisent en partenariat avec le Département, un concours intitulé « L'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes » : les élèves du CP à la terminale, et les jeunes mayennais dans le cadre des accueils collectifs de mineurs, sont invités à **illustrer l'égalité** à travers la réalisation d'une **courte vidéo de 3 minutes**.



Sensibiliser au quotidien à l'égalité entre les filles et les garçons

Ambition 4. Promouvoir le respect et la tolérance entre les élèves

Sous-axe 4.1. Favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

Éléments de contexte

Le Département, tant dans les politiques publiques qu'il met en œuvre sur le territoire, qu'en qualité d'employeur, est porteur des valeurs républicaines à l'échelle départementale, et se doit d'œuvrer en faveur de l'égalité sur son territoire, et notamment l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans ce contexte, le Département a souhaité s'inscrire activement dans une démarche en interne et a adopté en 2019 un plan égalité femmes/hommes à destination de ses agents, en concertation avec les partenaires sociaux. Un nouveau plan d'actions 2023-2025 a été adopté en juin 2023.

Par ailleurs, le Département entend participer à la lutte contre les inégalités fondées sur le genre dès le collège, car les stéréotypes se construisent dès le plus jeune âge et persistent à l'âge adulte. Le Conseil départemental nourrit l'ambition d'élargir le champ des possibles de tous les collégiens, filles et garçons, et de promouvoir une culture de l'égalité et du respect auprès des citoyens de demain.



Les ambitions du Département

- Soutenir financièrement les projets et les initiatives des collèges qui participent de la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons.
- Former ses agents aux enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans le cadre du plan égalité femmes/hommes, pour qu'ils diffusent une culture de l'égalité et du respect au sein de la communauté éducative et auprès des collégiens.

Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Direction associée

Les partenaires

- Déléguée départementale aux droits des femmes de la Mayenne – Préfecture de la Mayenne
- Référente à l'égalité entre les femmes et les hommes – Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- Centre d'information des droits des femmes et des familles de la Mayenne (CIDFF)
- Établissements d'enseignement

Aménager les bâtiments et les espaces extérieurs pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

Ambition 4. Promouvoir le respect et la tolérance entre les élèves

Sous-axe 4.1. Favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

Éléments de contexte

De nombreux rapports ont mis en avant une appréhension différenciée de l'espace public entre filles et garçons. On observe ainsi une domination masculine sur le plan spatial, matériel et sonore, qui s'explique en partie par des aménagements conçus historiquement sans réflexion sur les dynamiques d'utilisation par les filles et les garçons. Un exemple de ces dynamiques est l'occupation souvent inégale et hiérarchisée de la cour de récréation, avec un espace sportif au centre, investi en majorité par les garçons, et les filles plus souvent en périphérie.

Or, l'aménagement des bâtiments et des espaces extérieurs au sein des établissements d'enseignement peut favoriser l'égalité entre les filles et les garçons et contribuer à ce que chaque élève puisse s'épanouir dans son établissement.

Les ambitions du Département

- **Déterminer les utilisations des espaces** par les élèves et d'identifier les inégalités qui en résultent.
- Engager une **réflexion sur l'aménagement des bâtiments et des espaces extérieurs**, pour penser des aménagements qui profitent à tous et favoriser l'égalité entre les filles et les garçons dans les collèges. Des pistes de réflexion pourraient notamment concerner les cours de récréation, avec la mise en place d'équipements favorisant la mixité tels que des bancs, des espaces végétalisés, des tables, etc., dans une démarche de création de lieux d'échange et de diversification des activités proposées, alternatives au terrain de sport central majoritairement utilisé par les garçons.
- **Améliorer la qualité de vie** au collège pour tous et **créer une dynamique de mixité** au sein de l'espace scolaire en **luttant contre les stéréotypes et les inégalités** grâce à l'intégration du genre dans la réflexion sur l'aménagement des collèges.

Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Direction associée

- Direction des Bâtiments

Les partenaires

- Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité – Préfecture de la Mayenne
- Référente départementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, en charge du premier et second degrés – DSDEN
- Centre d'information des droits des femmes et des familles de la Mayenne (CIDFF)
- Établissements d'enseignement

Soutenir financièrement les projets pédagogiques pour l'égalité entre les filles et les garçons

Ambition 4. Promouvoir le respect et la tolérance entre les élèves

Sous-axe 4.1. Favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

Éléments de contexte

Les collèges doivent être moteurs de la lutte contre les inégalités entre les filles et les garçons et les stéréotypes de genre. Au-delà des actions directes mises en place auprès des élèves, l'intégration de ces enjeux au cœur même des projets pédagogiques élaborés par les établissements constitue un levier pour réduire les inégalités entre collégiennes et collégiens.

Le Département soutient les collèges au travers de deux campagnes annuelles d'appels à projets pédagogiques, dans le cadre desquelles la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons constitue un critère d'analyse des projets pour l'attribution d'un co-financement.

Les ambitions du Département

- Soutenir et valoriser les projets pédagogiques des collèges intégrant la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons ou visant à lutter contre les stéréotypes de genre.



Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Les partenaires

- Délégue départementale aux droits des femmes de la Mayenne – Préfecture de la Mayenne
- Référente à l'égalité entre les femmes et les hommes – Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- Centre d'information des droits des femmes et des familles de la Mayenne (CIDFF)
- Établissements d'enseignement

4.2. Favoriser l'inclusion de tous les élèves, quel que soit leur handicap.



Déjà fait : Une mise en accessibilité de tous les collèges d'ici 2024 (à l'exception du collège Fernand Puech)

Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) et de l'ambition départementale d'inclusion de tous les élèves, le Département a financé la mise en accessibilité de tous les collèges publics du Département.



Déjà fait : Un soutien financier particulier aux classes ULIS et SEGPA des collèges publics via une enveloppe financière spécifique dans la dotation globale de fonctionnement (DGF)

Le Département soutient les collèges qui s'engagent dans une démarche d'inclusion et verse une enveloppe dédiée au fonctionnement des classes ULIS et SEGPA (**50 000 €** en 2023).



Déjà fait : Le soutien au développement et au bon fonctionnement d'unités d'enseignement externalisées dans les collèges

Deux collèges publics mayennais accueillent une unité d'enseignement externalisée dans leurs locaux, avec pour objectif de renforcer l'inclusion des élèves handicapés dans le milieu scolaire ordinaire : le collège Jules Renard de Laval, en lien avec l'Institut médico-éducatif (IME) Jean-Baptiste Messenger, et, depuis 2019, le collège Jules Ferry de Mayenne, en lien avec l'IME de Montaudin.



Aménager les espaces pour favoriser l'accueil d'élèves porteurs de handicap dans les collèges

Ambition 4. Promouvoir le respect et la tolérance entre les élèves

Sous-axe 4.2. Favoriser l'inclusion de tous les élèves, quel que soit leur handicap

Éléments de contexte

Les établissements d'enseignement ont vocation à dispenser une éducation à tous les élèves, et une attention renforcée est portée aux collégiens présentant des besoins particuliers, notamment ceux en situation de handicap. Pour ce faire, les collèges publics du Département accueillent 17 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) (7,5 dans les collèges privés), et comptent 7 sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) (2 dans les collèges privés).

Le choix des aménagements des établissements peut être un levier pour faciliter le suivi d'une éducation réussie et épanouie pour ces élèves, et le Département a engagé une démarche partenariale avec les acteurs départementaux oeuvrant dans le champ du handicap pour penser l'adaptation des locaux des collèges aux besoins spécifiques des élèves porteurs d'un handicap.

Les ambitions du Département

- Rédiger, avec les acteurs concernés, un « cahier des charges » pour la prise en compte des besoins des élèves souffrant de troubles autistiques pour l'aménagement des locaux.
- Mettre en place au sein des établissements des espaces « refuges », permettant aux élèves à besoins particuliers de s'isoler au cours de la journée dans un endroit calme et apaisé.
- Aménager les salles de classe en tenant compte des besoins des élèves en situation de handicap (mobilier, éclairage, couleurs, acoustique, etc.).
- Animer une dynamique partenariale entre le Département, les établissements d'enseignement et les structures médico-sociales pour coconstruire ces espaces.
- Entamer une réflexion sur l'aménagement des réfectoires.

Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Directions associées

- Direction de l'Autonomie
- Direction des Bâtiments

Les partenaires

- Établissements d'enseignement
- Structures sociales et médico-sociales (IME, SESSAD, etc.)
- Associations oeuvrant en faveur des personnes en situation de handicap
- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

Le calendrier

- Rentrée scolaire 2020 : Ouverture d'une classe ULIS au collège Les Garrettes (Villaines-la-Juhel)
- Rentrée scolaire 2021 : Ouverture d'une classe ULIS au collège René Cassin (Ernée)
- Rentrée scolaire 2021 : Ouverture d'une classe ULIS au collège Sévigné (Mayenne)
- Rentrée scolaire 2022 : Ouverture d'une classe ULIS au collège Alfred Jarry (Renazé)
- Rentrée scolaire 2023 : Ouverture d'une classe ULIS au collège Paul-Émile Victor (CGsM)

Créer de nouvelles unités d'enseignement externalisées

Ambition 4. Promouvoir le respect et la tolérance entre les élèves

Sous-axe 4.2. Favoriser l'inclusion de tous les élèves, quel que soit leur handicap

Éléments de contexte

Les Unités d'Enseignement Externalisées offrent la possibilité à des jeunes inscrits en établissement ou service médico-social (ESMS) de bénéficier d'un enseignement en milieu scolaire ordinaire, au sein d'un collège ; elles favorisent ainsi l'inclusion scolaire des élèves porteurs de handicap inscrits en ESMS.

Le Département est actuellement doté de deux unités d'enseignement externalisées : l'une, liée à l'Institut médico-éducatif (IME) de Montaudin, est ouverte au collège Jules Ferry de Mayenne, et l'autre, liée à l'IME Jean-Baptiste Messenger de Laval, est ouverte au collège Jules Renard.

La demande par les professionnels médico-sociaux d'un meilleur maillage du territoire, afin de couvrir les besoins du sud du Département jusqu'ici dépourvu d'un tel dispositif, a fait écho à la volonté du collège Paul-Émile Victor (Château-Gontier-sur-Mayenne) de renforcer sa politique d'inclusion. Par ailleurs, l'intégration d'une UEE au projet ambitieux du nouveau collège Fernand Puech en centre-ville de Laval s'inscrit dans le cadre de la politique d'inclusion portée par le Département avec la démarche « Territoire plus inclusif ».

Les ambitions du Département

- Réaliser des travaux d'extension bâtementaire au collège Paul-Émile Victor à Château-Gontier-sur-Mayenne, afin d'augmenter la capacité d'accueil de l'établissement et permettre la création d'une UEE dans le sud du Département.
- Identifier un espace au sein du nouveau collège de centre-ville Fernand Puech pour l'accueil d'une seconde UEE à Laval.

Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Directions associées

- Direction de l'Autonomie
- Direction des Bâtiments

Les partenaires

- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- Établissements d'enseignement
- Établissements médico-sociaux
- Agence Régionale de Santé

Le calendrier

- 2025 : ouverture d'une UEE au collège Paul-Émile Victor (Château-Gontier-sur-Mayenne)
- 2026 : ouverture d'une UEE au nouveau collège Fernand Puech (Laval)

Sensibiliser et former les adultes et les enfants au handicap

Ambition 4. Promouvoir le respect et la tolérance entre les élèves

Sous-axe 4.2. Favoriser l'inclusion de tous les élèves, quel que soit leur handicap

Éléments de contexte

Les collèges mayennais accueillent de nombreux élèves porteurs de handicap, que celui-ci soit moteur, visuel, auditif, psychique, cognitif, etc. L'ambition pour le Département de déployer son plan d'actions pour un « Territoire plus inclusif » s'inscrit dans une démarche commune à l'ensemble des acteurs du champ de l'enseignement pour favoriser l'inclusion dans les collèges.

Ainsi, nombreux sont les acteurs de la communauté éducative qui côtoient des élèves en situation de handicap ; certains sont cependant insuffisamment sensibilisés ou formés à la diversité des handicaps, et sont parfois démunis dans l'accompagnement de ces élèves. Il apparaît primordial de mieux former les adultes qui accompagnent les enfants en situation de handicap.

Les ambitions du Département

- Sensibiliser les agents départementaux à l'accueil des élèves en situation de handicap ;
- Contribuer à la formation des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), aux côtés de l'Éducation nationale ;
- Sensibiliser tous les acteurs de la communauté éducative au handicap mental et aux troubles du spectre autistique ;
- Développer l'information des acteurs de l'enseignement sur les dispositifs de soutien existants.



Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Direction associée

- Direction de l'Autonomie

Les partenaires

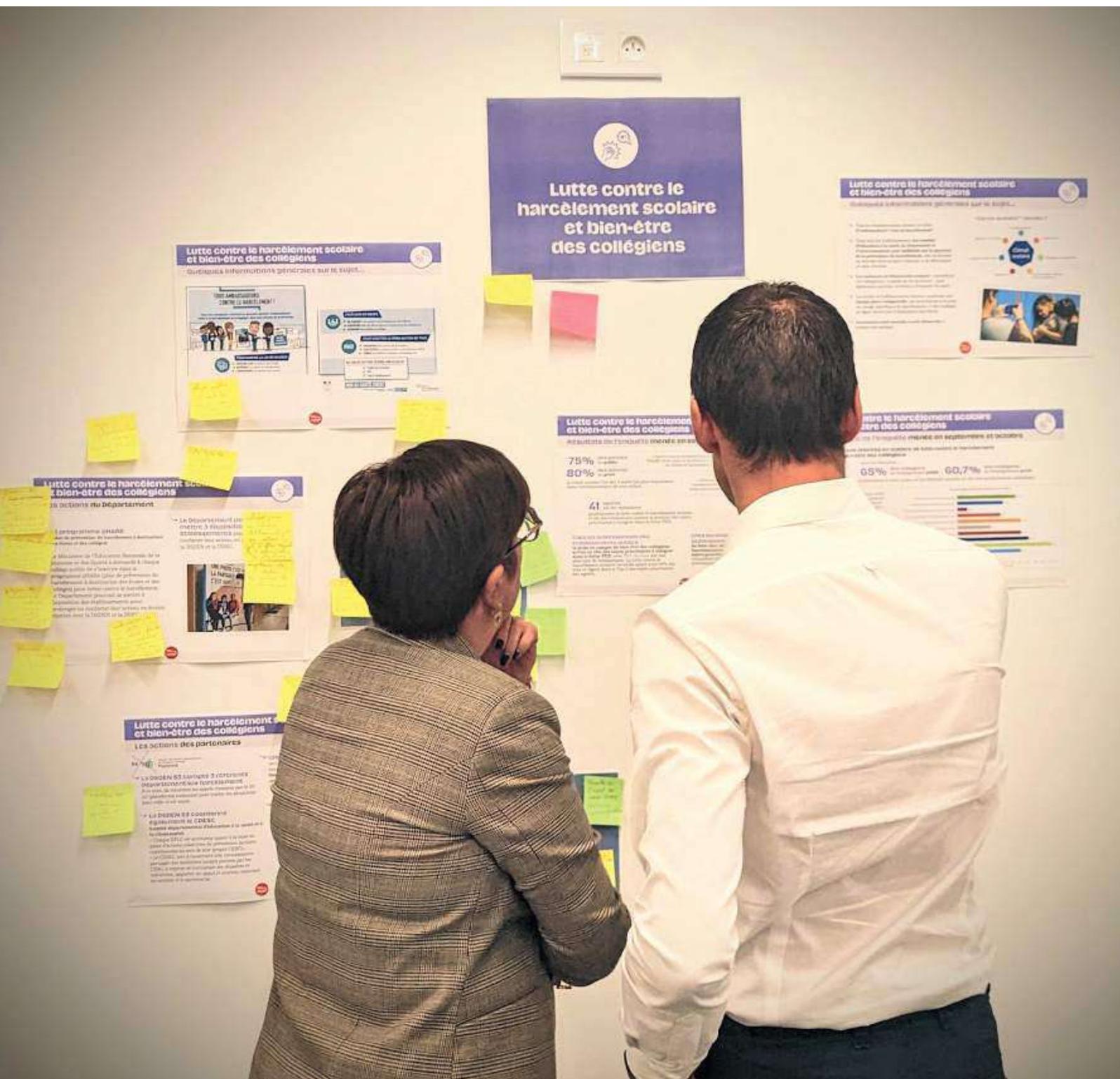
- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- Établissements d'enseignement
- Enseignants

4.3. Encourager toutes les actions qui participent de la prévention et de la lutte contre le harcèlement scolaire.



Déjà fait : L'intervention, à la demande des établissements, des professionnels de l'action sociale de proximité sur le harcèlement

Le Département accompagne les collèges mayennais et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale dans la prévention et la lutte contre le harcèlement scolaire, à travers la promotion d'actions de sensibilisation, notamment dans le cadre du programme pHARe, qui entend renforcer les moyens pour prévenir et lutter contre le harcèlement à l'école.



Organiser et soutenir les actions de sensibilisation et de formation à la détection et à la gestion des situations de harcèlement scolaire

Ambition 4. Promouvoir le respect et la tolérance entre les élèves

Sous-axe 4.3. Encourager toutes les actions qui participent de la prévention et de la lutte contre le harcèlement scolaire

Éléments de contexte

Les établissements scolaires sont des lieux de vie sociale dans lequel des situations de harcèlement entre élèves peuvent apparaître. La communauté éducative doit alors prendre toutes les mesures pour prévenir les phénomènes de harcèlement à l'école et de cyberharcèlement entre les collégiens, repérer les situations problématiques et d'intervenir efficacement pour les résoudre.

Le programme pHARe a été mis en place par le Ministère de l'Éducation Nationale depuis 2021 et étendu à tous les collèges publics depuis la rentrée 2022, et est proposé aux collèges privés ; il a vocation à renforcer les moyens pour prévenir et lutter contre le harcèlement à l'école. Il pose l'obligation pour les établissements de constituer une équipe ressource de cinq personnels formés à cette thématique, et à formaliser un protocole d'intervention.

Les agents déployés par le Département dans les collèges participent de la vie éducative des élèves et sont un levier pour lutter contre le harcèlement à l'école.

Les ambitions du Département

Le Département entend s'engager activement dans la lutte contre le harcèlement à l'école, et :

- Sensibiliser ses agents, acteurs de la communauté éducative, à la thématique du harcèlement à l'école et les former pour prévenir les situations de harcèlement entre élèves, les repérer et disposer d'outils pour contribuer à leur résolution ;
- Accompagner et soutenir les actions portées par ses partenaires et contribuer à leur diffusion sur la thématique du harcèlement. l'enseignement sur les dispositifs de soutien existants.

Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Les partenaires

- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique
- Établissements d'enseignement

Accompagner les actions de prévention du harcèlement

Ambition 4. Promouvoir le respect et la tolérance entre les élèves

Sous-axe 4.3. Encourager toutes les actions qui participent de la prévention et de la lutte contre le harcèlement scolaire

Éléments de contexte

Outre la constitution d'une équipe protectrice de cinq personnes formées, le programme pHARe, obligatoire dans les collèges publics et facultatif dans les collèges privés, permet l'identification de médiateurs parmi les élèves, leur formation à la thématique du harcèlement et du cyberharcèlement entre élèves, afin d'en faire des ambassadeurs auprès de leurs camarades pour lutter contre les situations de harcèlement à leur niveau.

Les ambitions du Département

- Soutenir financièrement les projets pédagogiques portés par les établissements d'enseignement autour de la prévention du harcèlement.
- Mettre en place des interventions et des temps d'échange autour du harcèlement à l'école, ainsi que des actions de sensibilisation à destination des élèves.
- Accompagner et promouvoir les actions portées par ses partenaires et contribuer à leur diffusion.



Accompagner les collégiens dans leur développement personnel

Ambition 4. Promouvoir le respect et la tolérance entre les élèves

Sous-axe 4.3. Encourager toutes les actions qui participent de la prévention et de la lutte contre le harcèlement scolaire

Éléments de contexte

Les collèges accueillent des élèves dans un moment particulièrement important de leur développement en tant qu'individu, à un âge où les jeunes se construisent et développent les compétences psychosociales qui feront d'eux des adultes ayant les outils pour « faire face efficacement aux exigences et aux défis de la vie quotidienne ».

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) les définit comme « un groupe de compétences psychosociales et interpersonnelles qui aident les personnes à prendre des décisions éclairées, à résoudre des problèmes, à penser de façon critique et créative, à communiquer de façon efficace, à construire des relations saines, à rentrer en empathie avec les autres, à faire face aux difficultés et à gérer leur vie de manière saine et productive » (OMS 2003).

Santé Publique France a publié en 2021 un référentiel sur le Développement des compétences psychosociales des enfants et des jeunes : climat scolaire favorable et développement de ces compétences psychosociales sont intrinsèquement liés, et sont des facteurs de réussite scolaire. Ainsi, une meilleure prise en compte des besoins de développement personnel des collégiens permet de prévenir des comportements à risques et de mal-être, et favorise la lutte contre les situations de harcèlement à l'école : des collégiens épanouis présentent moins de risques d'entrer dans une logique de harcèlement.

L'instruction ministérielle du 19 août 2022 relative à la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes du 19 août 2022 définit les compétences psychosociales rappelle l'importance de ces compétences et appelle à coordonner et amplifier les dynamiques d'ores et déjà lancées par les acteurs.

Les ambitions du Département

- Contribuer au financement des projets qui participent au bien-être et à la meilleure connaissance de soi par les collégiens.

Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Les partenaires

- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, notamment les infirmières scolaires et les assistantes sociales scolaires
- Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique
- Établissements d'enseignement



5. ACCOMPAGNER LES COLLÉGIENS À DEVENIR LES CITOYENS DE DEMAIN

5.1. Promouvoir l'engagement citoyen et l'ouverture au monde des collégiens

Déjà fait : La réunion, chaque année, du Conseil départemental de la vie collégienne qui permet à 2 collégiens représentants (1 collégien et 1 collégienne) de chaque collège mayennais de proposer de nouvelles actions aux conseillers départementaux

Suite aux deux premières éditions du CDVC, ont été retenues la proposition d'organisation d'un **défi inter-collèges sur le gaspillage alimentaire** et celle de l'installation de **poulaillers dans les collèges**.

Le Département finance le dispositif, notamment par la prestation d'animation par la Ligue de l'Enseignement et le budget pour mettre en œuvre les actions retenues.

Déjà fait : Le soutien au développement des webradios

Le Département s'est inscrit dans le cadre de l'appel à projets « Une webradio, un parrain » porté par le ministère de l'Éducation nationale dans le cadre de son soutien aux actions d'éducation aux médias et à l'information. 7 collèges publics et 2 collèges privés ont été dotés de webradios en 2022.

Déjà fait : Le soutien aux classes de cadets et cadettes de la sécurité dans les collèges publics et privés, en partenariat avec le SDIS 53

Créées en 2019, et proposées dans six collèges publics et privés mayennais, les classes de cadets et cadettes de la sécurité civile sont le fruit d'un partenariat entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la Préfecture de la Mayenne, le Rectorat et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Mayenne. Le dispositif favorise une culture de la sécurité civile, sensibilise aux comportements de prévention, développe un sens civique chez les jeunes élèves, reconnaît les cadets et cadettes comme assistants de sécurité lors des exercices d'évacuation ou de confinement, et favorise l'engagement ultérieur des élèves au sein de la sécurité civile. **Les élèves** bénéficient d'une **formation en premiers secours (PSC1)**.

 **Déjà fait :** Le soutien financier aux voyages scolaires des collégiens en Europe et à Strasbourg pour visiter les institutions européennes

Afin de favoriser l'ouverture des collèges sur l'Europe et d'encourager la participation des collégiens aux voyages scolaires, le Département verse une subvention de **27 € par élève** pour chaque séjour à but linguistique et éducatif, d'une durée d'au moins cinq jours, dans un pays européen ou aux institutions européennes à Strasbourg.

Le Département a ainsi versé **466 695 €** aux collèges mayennais (213 894 € aux collèges publics et 252 801 € aux collèges privés) entre 2016 et 2022 pour aider les collégiens à s'ouvrir à l'Europe.

 **Déjà fait :** Le soutien financier aux jeunes mayennais qui souhaitent aller étudier à l'étranger

Le Département souhaite encourager la mobilité à l'étranger des étudiants mayennais en accordant une **aide forfaitaire aux étudiants**, dont les parents sont domiciliés en Mayenne, et qui effectuent un **stage obligatoire** d'une durée de 2 mois minimum ou **un séjour d'études** d'un semestre universitaire à **l'étranger**, sous condition de ressources des parents. Le Département alloue **600 €** aux étudiants pour un stage ou un séjour d'études en Europe, **et 1 000 €** pour un stage ou un séjour d'études hors d'Europe.

310 aides à la mobilité ont été accordées par le Département **entre 2019 et 2022**, pour une enveloppe totale de **231 600 €**.

 **Déjà fait :** L'organisation et soutien au fonctionnement des classes presse

Le Département apporte son soutien financier au dispositif national « Classes presse » ; **266 élèves**, répartis dans six collèges mayennais, ont pris part au dispositif pour l'année scolaire 2022/2023.

Les classes participantes bénéficient d'abonnements aux médias partenaires pendant plusieurs semaines, et peuvent rencontrer un journaliste pour découvrir son métier et bénéficier de conseils d'écriture ; par ailleurs, le Département propose aux classes de visiter une imprimerie, et finance le transport. Une sélection d'articles est publiée en

supplément des journaux partenaires, et un jury récompense les meilleurs d'entre eux.

Le Département agit en partenariat avec le Centre pour l'Éducation au Médias et à l'Information (CLEMI), la DSDEN et la DDEC, Ouest-France, le Courrier de la Mayenne et le Haut-Anjou.

 **Déjà fait :** Le soutien des voyages scolaires en Souabe (Allemagne)

Le Département de la Mayenne et la région de la Souabe, en Allemagne, entretiennent depuis 35 ans un partenariat privilégié. Dans ce cadre, le Département soutient financièrement les voyages scolaires organisés en Souabe à hauteur de 60€ par élève.

 **Déjà fait :** L'organisation et la participation au Projet 4 régions pour l'Europe

Chaque année depuis 2002, la Souabe allemande, la Bucovine roumaine, la Bucovine ukrainienne et la Mayenne organisent une rencontre des jeunes de leur région.

 **Déjà fait :** La promotion de l'engagement citoyen des jeunes avec l'Appel à projet jeunesse, citoyenneté et solidarité internationale

Cet appel à projet vise à **promouvoir l'engagement citoyen des jeunes de 11 à 26 ans** par le soutien à des actions volontaristes menées au niveau départemental, qui ont vocation à permettre notamment à la jeunesse de s'ouvrir au monde, à encourager son autonomie et son esprit d'initiative, à répondre à son besoin d'engagement collectif ou individuel.

Entre 2020 et 2022, 35 structures ont été accompagnées, pour des projets tels que le développement d'un véhicule 100 % électrique pour participer à un rallye automobile à dimension humanitaire (projet SAAR-E porté par les étudiants de l'ESTACA), ou encore un projet portant sur le devoir de mémoire.



Déjà fait : le soutien aux actions de promotion de l'art oratoire

Le Département soutient l'organisation du concours d'éloquence à destination des collégiens et des lycéens mayennais organisé par le Conseil départemental de l'accès aux droits, en partenariat avec la Direction départementale des services de l'Éducation nationale de la Mayenne, Laval agglomération et les établissements scolaires du territoire.



Déjà fait : Promouvoir l'éducation aux médias et à l'information (EMI) pour faire des collégiens des citoyens éclairés

L'atelier « Enquête aux Archives. À la recherche des trésors » a été conçu par la Direction des Archives Départementales pour des élèves de sixième, et a vocation à sensibiliser les collégiens à l'EMI, en leur donnant les clés pour identifier une typologie documentaire (source, origine, valeur) en ne se fiant pas uniquement à la forme. Par ailleurs, des ateliers peuvent être conçus sur-mesure selon les besoins pédagogiques des enseignants en concertation avec les Archives départementales.



Favoriser la connaissance du fonctionnement de la démocratie française et de ses institutions

Ambition 5. Accompagner les collégiens à devenir les citoyens de demain

Sous-axe 5.1. Promouvoir l'engagement citoyen et l'ouverture au monde des collégiens

Éléments de contexte

Dans un contexte de méconnaissance du fonctionnement de la démocratie française et de ses institutions par les citoyens, voire de défiance vis-à-vis de la démocratie représentative, qui se traduit par taux d'abstention en hausse, et face au constat d'une baisse de la participation citoyenne et de l'engagement bénévole après la crise sanitaire, le Département s'engage en faveur de la promotion de la citoyenneté.

Pour favoriser les liens avec ses citoyens et faire connaître le fonctionnement d'une collectivité territoriale, le Conseil départemental ouvre ses portes aux Mayennais, notamment à l'occasion des journées du patrimoine et de délégations portées par les élus départementaux.

La démocratie et des institutions s'acquiert dès le collège, et le Département porte ainsi une attention toute particulière aux collégiens et collégiennes. À cet égard, la création du Conseil Départemental de la Vie Collégienne (CDVC) offre aux élèves la possibilité de se familiariser avec le fonctionnement démocratique.

Les ambitions du Département

Le Département souhaite permettre aux collégiens et collégiennes de découvrir le fonctionnement d'une collectivité territoriale grâce à des actions concrètes.

- Organiser des échanges directs entre élus départementaux et collégiens, en présentiel dans les collèges ou sur les sites du Conseil départemental, ou en distanciel. L'objectif est de présenter l'action du Département, ses compétences, et de répondre aux interrogations des élèves quant au fonctionnement des collectivités territoriales en France ;
- Accueillir des collégiens au sein du Conseil départemental en stage pour leur faire découvrir la diversité des métiers et des missions exercées par une collectivité territoriale.
- Soutenir les projets pédagogiques en lien avec la découverte des institutions françaises.
- Faire vivre le Conseil Départemental de la Vie Collégienne, lieu d'apprentissage du fonctionnement de la démocratie représentative et de sensibilisation des collégiens à l'importance de l'engagement citoyen.

Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Direction associée

Les partenaires

- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- Établissements d'enseignement

Le calendrier

Valoriser l'engagement des collégiens dans la vie de leur établissement

Ambition 5. Accompagner les collégiens à devenir les citoyens de demain

Sous-axe 5.1. Promouvoir l'engagement citoyen et l'ouverture au monde des collégiens

Éléments de contexte

Le Ministère de l'Éducation nationale affiche une volonté ancrée de favoriser l'engagement citoyen à l'école. Il a instauré en 2016 les Conseils de Vie Collégienne (CVC), mis en place dans chaque collège public et dans certains collèges privés ; ces instances ont vocation à favoriser l'implication des collégiens et collégiennes dans la vie de leur établissement. Le Ministère a par ailleurs mis en place « les semaines de l'engagement », qui se déroulent tous les ans, en début d'année scolaire, et pendant lesquelles les élèves sont sensibilisés à l'engagement sous toutes ses formes, dans et en-dehors de l'établissement.

Le Département a souhaité développer ces instances citoyennes à plus grande échelle en créant le Conseil Départemental de la Vie Collégienne (CDCV), instance citoyenne qui permet aux collégiens de proposer aux élus départementaux des propositions concrètes, pour porter des actions et des projets dans les collèges. Par ailleurs, le Département souhaite mettre en place un budget participatif, duquel les collégiens et collégiennes pourront s'emparer.

Les ambitions du Département

- Soutenir les actions visant à renforcer la place des élèves dans leur collège et leur participation aux choix de la vie de l'établissement ;
- Accompagner les équipes pédagogiques à l'évolution des pratiques pour renforcer la citoyenneté des jeunes ;
- Faire vivre le Conseil Départemental de la Vie Collégienne
- Mettre en place un budget participatif, qui permettrait de soutenir certaines actions portées par les collégiens et collégiennes.



Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Direction associée

Les partenaires

- Établissements d'enseignement
- Direction départementale des services de l'Éducation nationale
- Direction diocésaine de l'enseignement catholique

Le calendrier

Promouvoir l'éducation aux médias et à l'information (EMI) pour faire des collégiens des citoyens éclairés

Ambition 5. Accompagner les collégiens à devenir les citoyens de demain

Sous-axe 5.1. Promouvoir l'engagement citoyen et l'ouverture au monde des collégiens

Éléments de contexte

La multiplication des canaux d'information, avec le développement d'internet et des réseaux sociaux, constitue un enjeu citoyen : il est nécessaire de donner aux collégiens et collégiennes les clés de compréhension de ces outils notamment dans un contexte de multiplication des fake news. C'est dans ce cadre que le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse a fait de l'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) une de ses priorités, priorité que le Département entend déployer à l'échelle locale.

Ainsi, le Conseil départemental s'est saisi de l'appel à projets national porté par le Ministère de l'Éducation Nationale et a accompagné le déploiement de webradios dans les sept collèges publics et deux collèges privés du territoire retenus dans le cadre de l'AAP en 2023. Le Département soutient en parallèle le fonctionnement du dispositif « Classes presse », qui permet aux collégiens de bénéficier d'abonnements aux médias partenaires, de rencontrer un journaliste, ou encore de visiter une imprimerie : 12 classes ou ateliers ont participé à l'édition 2022-2023, pour un total de 266 élèves concernés répartis dans six collèges publics ou privés.

Les ambitions du Département

- Promouvoir et financer les dispositifs de promotion de l'éducation aux médias et à l'information.
- Concevoir des actions pédagogiques sur mesure à destination des collégiens et des collégiennes, avec les Archives départementales.



Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Directions associées

- Direction de la communication
- Direction des Archives Départementales

Les partenaires

- Direction des services Départementaux de l'Éducation nationale
- Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI) de l'Académie de Nantes, en particulier les Coordonnateurs académiques
- Atelier Canopé
- Établissements d'enseignement

Favoriser l'ouverture des collégiens au monde et à l'international

Ambition 5. Accompagner les collégiens à devenir les citoyens de demain

Sous-axe 5.1. Promouvoir l'engagement citoyen et l'ouverture au monde des collégiens

Éléments de contexte

Le Département soutient l'ouverture des collégiens à l'Europe avec le dispositif VECTEUR (Voyages Éducatifs des Collégiens dans les Territoires Européens), en contribuant financièrement aux voyages scolaires organisés par les collèges à hauteur de 27 € par élève participant à un séjour à but linguistique et éducatif, d'une durée d'au moins cinq jours, dans un pays européen ou dans les institutions européennes, à Strasbourg.

Par ailleurs, dans le cadre de son jumelage avec la Souabe, en Allemagne, depuis 35 ans, le Département de la Mayenne offre une aide financière supplémentaire pour les collégiens partant en Souabe dans le cadre d'un voyage scolaire.

Le Département participe de surcroît au Projet « 4 régions pour l'Europe », qui rassemble la Souabe allemande, la Bucovine roumaine, la Bucovine ukrainienne et la Mayenne tous les ans depuis 2002 : chaque année, l'une des quatre régions partenaires accueille une centaine de jeunes entre 14 et 17 ans autour d'un tournoi de football, d'activités culturelles, de visites patrimoniales et d'un projet artistique.

Les ambitions du Département

- Encourager les mobilités des collégiens sur le territoire européen, notamment les échanges des jeunes vers la région de la Souabe en Allemagne.
- Permettre la participation d'environ 25 jeunes mayennais à la 21e édition du Projet 4 régions pour l'Europe qui se tiendra en Souabe, autour du projet d'un orchestre jazz de jeunes.
- Donner une dimension européenne au Conseil Départemental de la Vie Collégienne : structuration de réseaux de partenaires à l'échelle européenne, identification de porteurs de projets, échanges thématiques virtuels et/ou physiques, etc.

Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Direction associée

- Direction du développement et de la coopération territoriale

Les partenaires

- Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale
- Direction diocésaine de l'enseignement catholique
- Établissements d'enseignement

Le calendrier

5.2. Promouvoir l'engagement climatique et environnemental des collèves et des collégiens



Accompagner les actions de sobriété énergétique

Ambition 5. Accompagner les collégiens à devenir les citoyens de demain

Sous-axe 5.2. Promouvoir l'engagement climatique et environnemental des collèges et des collégiens

Éléments de contexte

Dans le cadre de sa transition énergétique, le Conseil départemental a instauré un **plan de sobriété énergétique** depuis septembre 2022, qui réunit 53 mesures éco-responsables à mettre en place au sein de la collectivité pour réduire les dépenses énergétiques, et qui traduit la vocation du Département à devenir le premier département Bas Carbone de France, en atteignant la neutralité carbone d'ici à 2040. Déjà en décembre 2020, le Département avait été la première collectivité à voter un **budget vert**, permettant d'évaluer l'impact de ses décisions budgétaires sur l'environnement. Ce plan de sobriété prévoit ainsi, parallèlement à la démarche de rénovation du patrimoine départemental et notamment des collèges, la promotion d'actions telles que l'optimisation du chauffage et l'amélioration du suivi énergétique des bâtiments, ou encore la sensibilisation aux écogestes des agents du Département, ainsi que les jeunes Mayennais.

Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Directions associées

- Direction du Développement Durable et de la Mobilité
- Direction des Bâtiments
- Direction des moyens généraux

Les partenaires

- Établissements d'enseignement
- ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)
- Associations environnementales du territoire

Le calendrier

- 24 novembre 2022 : Organisation d'un groupe de pilotage Collèges dédié au plan de sobriété énergétique des collèges.

Les ambitions du Département

- Élaborer d'un plan de sobriété énergétique spécial collèges.
- Accompagner la communauté éducative, dont les agents des collèges, dans le déploiement d'une politique de sobriété énergétique, et la sensibiliser aux gestes écoresponsables permettant de réaliser des économies d'énergie, et notamment de réduire le gaspillage d'électricité.
- Objectiver les dépenses énergétiques des collèges dans le cadre du plan de réhabilitation thermique.
- Accompagner et former les gestionnaires des collèges à l'utilisation de la plateforme de recueil et de suivi des consommations d'énergie OPERAT, pour faciliter la transmission de ces données au Département.
- Accompagner les gestionnaires dans l'analyse des données de dépenses énergétiques.
- Soutenir financièrement et logistiquement les actions de promotion de la sobriété énergétique dans les collèges.
- Favoriser la participation des collèges au challenge CUBEs, qui vise à réduire la consommation énergétique des établissements scolaires, à éduquer aux économies d'énergie, et à mobiliser les élèves sur les bons usages.

- Décembre 2022 à mars 2023 : Organisation d'un groupe de travail portant sur la sobriété énergétique associant des agents départementaux et des personnels des collèges.
- Une fois par an : Remontée par les collèges des données relatives à leurs consommations énergétiques via OPERAT.
- Tous les six mois : Réduction de 10% des consommations énergétiques des collèges d'ici 2024, pour atteindre les obligations fixées par le décret tertiaire.

Accompagner les collèges dans leurs démarches de labellisation E3D

Ambition 5. Accompagner les collégiens à devenir les citoyens de demain

Sous-axe 5.2. Promouvoir l'engagement climatique et environnemental des collèges et des collégiens

Éléments de contexte

Le Ministère de l'Éducation Nationale a mis en place le label « E3D » (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable), qui a vocation à reconnaître et encourager les établissements scolaires qui s'engagent en faveur de l'environnement. En 2023, treize collèges mayennais publics et privés avaient obtenu la labellisation E3D, sur le premier niveau « engagement » pour dix d'entre eux, et sur le deuxième niveau « approfondissement » pour trois autres.

La labellisation E3D reconnaît l'engagement environnemental des collèges qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable, et valorise la formation de toute l'équipe pédagogique à cette thématique, la mobilisation des élèves, mais aussi les relations des établissements avec le Département, notamment sur la gestion des bâtiments et sur les projets portés autour du développement durable. Cette coopération se traduit dans la composition du jury académique qui octroie la labellisation E3D aux établissements d'enseignement mayennais, dont le Département est membre.



Les ambitions du Département

Le Département est un acteur majeur du label E3D tel que conçu par le Ministère de l'Éducation Nationale, et souhaite s'engager pour :

- Accompagner et soutenir les collèges dans leurs démarches de labellisation, en faisant bénéficier les établissements de l'expertise de la Direction du Développement Durable et de la Mobilité ;
- Soutenir les collèges labellisés dans le déploiement de leur plan d'actions, et apporter son soutien aux projets de développement durable qu'ils construisent ;
- Communiquer et valoriser les actions portées par les élèves.



Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Direction associée

- Direction du Développement Durable et de la Mobilité

Les partenaires

- Rectorat
- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique de la Mayenne
- Établissements d'enseignement
- Associations environnementales du territoire

Le calendrier

Soutenir les actions pédagogiques participant de la promotion de la biodiversité et développer la connaissance des Espaces Naturels Sensibles

Ambition 5. Accompagner les collégiens à devenir les citoyens de demain

Sous-axe 5.2. Promouvoir l'engagement climatique et environnemental des collèves et des collégiens

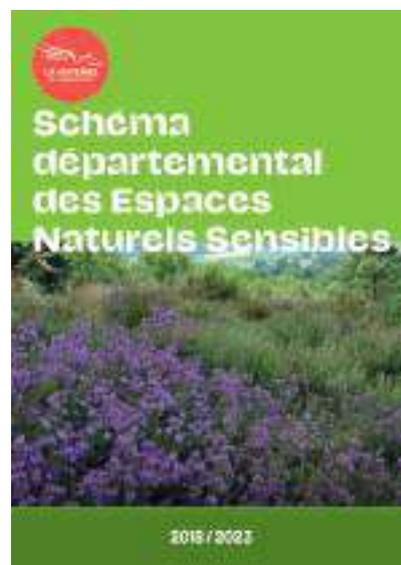
Éléments de contexte

Depuis 2009, le Conseil départemental de la Mayenne agit en faveur de la biodiversité, notamment dans le cadre du schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) 2019/2023. Les ENS labellisés par le Conseil départemental se démarquent par leur aspect géologique, écologique et paysager remarquable : bocages, bois, étangs, zones humides, etc. Le schéma départemental des ENS a pour objectifs d'identifier, de mettre en valeur et de préserver le patrimoine naturel en Mayenne, et de suivre une politique orientée et de construire autour de la richesse écologique locale. Le Département assure la gestion de six espaces naturels sensibles, et travaille en partenariat avec les propriétaires des autres sites naturels, notamment en soutenant financièrement les collectivités propriétaires et en instaurant un dialogue sur l'exploitation de ces espaces avec les agriculteurs locaux.

Sensibiliser les collégiens à la nature au travers de ces sites est un enjeu fort pour le territoire mayennais. C'est la raison pour laquelle le Département de la Mayenne a lancé l'appel à initiatives « Découvre la nature ! » pour tous les collèges afin de faire découvrir ce patrimoine naturel mayennais. Après un temps d'échange avec un animateur nature expérimenté désigné par le Département pour aider le professeur dans le montage du projet, les classes participantes bénéficient de deux animations en classe autour d'une thématique (paysage, eau, faune, flore, bocage, biodiversité, etc.), puis d'une sortie dans un ENS à proximité du collège, accompagnée par l'animateur. Le Département finance la mise à disposition de l'animateur nature et le déplacement en car vers l'ENS.

Les ambitions du Département

- Sensibiliser les collégiennes et les collégiens aux enjeux de préservation de la biodiversité, notamment dans le cadre de l'appel à initiative « Découvre ta nature ! » qui permet aux jeunes une découverte active de leur environnement proche.
- Faire connaître et faire découvrir les Espaces Naturels Sensibles du territoire aux collégiens.
- Soutenir les actions de préservation de la biodiversité portées par les collèges.



Direction pilote

- Direction du Développement Durable et de la Mobilité

Direction associée

- Direction de l'Enseignement

Les partenaires

- Associations du territoire

Le calendrier

Favoriser l'engagement des collégiens mayennais dans les actions environnementales et climatiques

Ambition 5. Accompagner les collégiens à devenir les citoyens de demain

Sous-axe 5.2. Promouvoir l'engagement climatique et environnemental des collègues et des collégiens

Éléments de contexte

Dans un contexte d'urgence climatique, tous les échelles d'action publique doivent se mobiliser pour respecter l'accord de Paris et ainsi limiter le réchauffement planétaire à + 2°C d'ici 2100. En France, le cadre est fixé par la Stratégie National Bas Carbone (SNBC-2 en cours de révision), qui vise l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050. Le Département s'engage lui aussi pour le climat sur son territoire, avec l'adoption d'un scénario de mobilisation « Mayenne engagée pour le Climat », avec l'adoption qui vise une mobilisation forte pour contribuer collectivement à l'objectif de neutralité carbone d'ici 2040.

Ce scénario vise la mobilisation de tous les acteurs, collectivité, entreprises, associations, habitants et notamment des jeunes mayennais. Il a ainsi lancé le dispositif « Jeunes engagés pour le climat » : au terme d'un appel à candidatures, un groupe de jeunes mayennais motivés et intéressés par les questions environnementales a été constitué. Ce groupe organise ou participe à des actions en faveur de l'environnement et du climat, comme une marche zéro-déchet ou la tenue de table d'information sur des marchés. Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Mayenne engagée pour le climat », qui a vocation à valoriser les projets « bas carbone » des collectivités mayennais, le groupe des Jeunes mayennais engagés pour le climat a participé au processus de sélection des projets présentés.

Les ambitions du Département

- Soutenir financièrement les actions en faveur de l'environnement et du climat portées par les collèges, notamment les démarches globales (E3D, Projets d'Établissements Bas Carbone, etc.)
- Promouvoir les projets en faveur de l'environnement et du climat portés par les collégiens.
- Organiser des temps de témoignage des « Jeunes Mayennais engagés pour le climat » dans les collèges pour permettre l'échange avec les collégiens et valoriser l'engagement citoyen.
- Promouvoir l'engagement environnemental des collégiens dans les actions portées par le Département.
- Soutenir les éco-délégués des collèges dans leurs actions.

Direction pilote

- Direction de l'Enseignement

Direction associée

- Direction du Développement Durable et de la Mobilité

Les partenaires

- Les jeunes mayennais
- Les établissements d'enseignement

Le calendrier

- Juillet 2022 : premier appel à candidatures pour les Jeunes mayennais engagés pour le climat
- Juillet 2023 : nouvel appel à candidatures pour constituer le groupe de Jeunes mayennais engagés pour le climat
- À partir de septembre 2023 : mise en oeuvre d'actions de soutien et de promotion, de temps de rencontres, etc.



lamayenne.fr